REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'ADAMAOUA
****
DEPARTEMENT DU MBERE
****
COMMUNE DE NGAOUI

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
ADAMAWA REGION
****
MBERE DIVISION
****
NGAOUI COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Photo 1: Collecte de données

Photo 2:Hôtel de ville de Ngaoui

Réalisé par : LE SERVICE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL (SADER)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE....2
PRÉFACE....3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF....5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS....8
LISTE DES TABLEAUX....9
LISTE DES GRAPHIQUES....11
LISTE DES PHOTOS....12
LISTE DES CARTES....13
INTRODUCTION GÉNÉRALE....14
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE....15
I.1 Champ géographique et populations cibles....15
I.2 Plan de sondage....15
(i) Taille et répartition de l'échantillon....15
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages....16
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage....16
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête....17
I.4 Collecte et analyse des données....18
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAOUI....21
II.1 Présentation de la Commune....21
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation....22
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles....24
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES....28
III.1 Description de la population enquêtée....28
III.2 Approvisionnement en eau potable....29
III.3 Services de santé....42
III.4 Services de l'éducation....49
III.5 Fourniture des services communaux....58
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE....64
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements....64
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif....64
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif....64
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif....65
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard....67
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS....70
REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES....73
ANNEXES....74
Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard....74
Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard....75
Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard....75
Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard....76
Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard....77
Annexe 6: Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements....94

PRÉFACE

Les textes administratifs régissant le développement local nous ont permis ces dernières années d'orienter nos projets vers les secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, l'hydraulique et bien d'autres. Ces différents projets tels que traduits dans notre Programme Communale de Développement (PCD) figurent en bonne place aussi bien dans les Objectifs De Développement (ODD) que dans la Stratégie Nationale de Développement SND30 que le Cameroun exécute depuis 2020. Il est aussi à noter que l'avènement de la décentralisation et le transfert des compétences aux Communes jouent un rôle très crucial dans l'exécution des politiques publiques mais aussi dans le rapprochement entre les administrateurs et les administrés que sont nos populations.

Cela répond aussi bien à l'appel des citoyens qui, longtemps, se réclament de ne pas être entendu dans les prises de décisions qui les concernent. Aujourd'hui nous pensons qu'à travers des programmes de ce genre, c'est-à-dire le SCORECARD, la population est satisfaite et se trouve au centre du contrôle des actions publiques. En outre, le Contrôle Citoyen de l'Action Public (CCAP) renforce constamment les performances des collectivités locales à travers un engament civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de transparence.

C'est dans cette optique, que la Commune avec l'accompagnement du Programme National de Développement Participative (PNDP) et l'Institut National de la Statistique (INS) a initié le projet SCORECARD consistant en une opération d'évaluation de la satisfaction de l'offre des biens et services public dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture des services par la Commune.

Ceci étant dit, la Commune de Ngaoui dont je dirige aujourd'hui n'a cessé de fournir des efforts sur les enjeux de développement tenant compte de sa population estimée à 40 258 habitants d'après les données du 3e RGPH. Le bilan à ce jour fait état de plusieurs infrastructures diverses aussi bien dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique. Dans le domaine de l'éducation nous pouvons citer 14 Écoles primaires, 01 Lycée, 01 École maternelle, 01 Centre Préscolaire Communautaire (CPC). Pour ce qui est du domaine de la santé nous avons 02 Centres de santé Intégré, 01 Centre Médical d'Arrondissement. Et dans l'hydraulique 01 Adduction d'eau à réhabiliter ; 58 forages ; 09 puits. Toutes ces réalisations sont bien entendu le fruit d'une conjugaison d'efforts entre les pouvoirs publics et au niveau local la Commune. Toutefois la Commune entend bien poursuivre avec d'autres réalisations qui sont en perspective. La satisfaction et l'usage faits de toutes ces infrastructures faisant l'objet du jugement des populations bénéficiaires, ce programme donne tous les moyens à ces dernières de se prononcer sur les politiques publiques et répond bien au contrôle citoyen de l'action publique.

Ainsi, ce rapport qui regorge l'essentiel de nos actions et les manquements qui nous interpellent pour

l’avenir, constitue sans doute une référence pour toute personne en quête d’informations aussi bien sur les services communaux que sur le contrôle que font les communautés sur les actions publiques dans notre Commune. Je recommande donc à tous les fils et filles de Ngaoui de rentrer en possession de ce document et le lire pour qu’ensemble nous puissions relever les défis de développement en perspective et faire ainsi de notre Commune, une Commune où il fait bon vivre.

Et pour finir, je voudrais adresser mes remerciements à nos partenaires que sont le PNDP et l’INS qui nous ont accompagnés dans la réalisation de ce projet et j’espère que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Je remercie également nos populations qui ont réservé un accueil chaleureux aux agents enquêteurs.

Je vous remercie.

LE MAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Le Scorecard est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la Commune. Son objectif global est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal de Ngaoui

La méthodologie utilisée pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Ngaoui a obéi au respect des étapes suivantes : le tirage de l'échantillon, la collecte et l'exploitation des données. Après la définition de sa taille, un échantillon représentatif de la population de la Commune a été tiré par l'INS, sur la base des Zones de Dénombrement (ZD) échantillonnés lors de la réalisation de la cartographie. Afin d'assurer un plein succès à l'opération de collecte des données, une campagne de sensibilisation permanente a été effectuée auprès des populations, des autorités administratives, traditionnelles et religieuses. Ces différentes échéances ont été réalisées avec l'implication des autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les élus locaux. La collecte des données a été réalisée par le SADER qui, au cours d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS, a présenté les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. À la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain. L'outil de collecte était le questionnaire ménage. Le repérage des ménages cibles s'est fait sur la base des dossiers cartographiques. Les tableaux d'analyse ont été produits par le PNDP et l'INS et transmis à l'OSC SADER pour production du rapport d'analyse. L'exploitation de ces tableaux a produit les résultats ci-dessus :

Secteur de l'approvisionnement en eau

Il ressort que dans le forage avec pompe à motricité humaine et le puits à ciel ouvert sont les principaux types de points d'eau disponibles dans la Commune de Ngaoui. En effet 50,9% des ménages de la

Commune ont déclaré que le principal point d'eau disponible dans le village/quartier est le forage avec pompe à motricité humaine et 32,4% le puits à ciel ouvert. En plus des comités de gestion des points d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en panne, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'exemple des chefs de village/quartiers, du Maire. Les problèmes d'eau qui se posent dans les villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau, la mauvaise gestion du point d'eau. Plaider auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises, etc), participer aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau, et contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire sont les principales actions envisagées par les ménages enquêtés pour améliorer le service de l'approvisionnement en eau dans la Commune.

Secteur santé

Par rapport à ce secteur, 66,5% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un hôpital/CMA. Les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau de l'éloignement des formations sanitaires, du cout élevé des soins et de la mauvaise qualité des soins. Les principales actions envisagées pour l'amélioration des services de santé se déclinent en termes de plaidoyer auprès de la Commune et de l'État pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires, plaidoyer auprès de la Commune et de l'État pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, plaidoyer auprès des ONG/ structure privées pour la construction des formations sanitaires, la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière.

Secteur de l'éducation

Quant au secteur de l'éducation, le manque d'information sur le cycle de formation professionnelle révèle la faible présence de cet enseignement dans la Commune. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'insuffisance de salles de classes, l'insuffisance des équipements et de l'insuffisance d'écoles. Quant aux services d'éducation rendus pour le cycle du primaire, les ménages ont remarqué l'insuffisance des salles de classe, l'éloignement des établissements, l'insuffisance d'équipements des écoles et l'insuffisance d'écoles. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, les ménages ont relevé également l'insuffisance des salles de classes, mais aussi le cout élevé de la scolarité, l'insuffisance des écoles.

Services fournis par la Commune

Au sujet des services rendus dans l'institution communale, l'établissement d'actes de naissance est le service le plus sollicité. 19,2% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long ou très long. La raison avancée pour justifier cette lenteur est principalement la mauvaise organisation du service. Cependant, les ménages disent n'avoir pas de

visibilité sur les actions communales et trouvent qu'ils sont faiblement impliqués dans ces actions. Les actions envisagées pour améliorer les services communaux vont dans le sens de la diffusion des informations communales dans la communauté, la participation aux activités communautaires, l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP : Adduction d'Eau Potable
AG : Assemblée Générale
APEE : Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
APE : Association des Parents d'Elèves
CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CGPE : Comité de Gestion des Points d'Eau
CMA : Centre Médical d'Arrondissement
CSI : Centre de Santé Intégré
CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées
DCTD : Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
EC-ECAM 4 : Enquête Complémentaire de l'Enquête Complémentaire Auprès des Ménages 4
FPMH : Forage avec Pompe à Motricité Humaine
INS : Institut National de la Statistique
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB : Ministère de l'Education de Base
MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MMINFI : Ministère des Finances
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune
MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINSANTE : Ministère de la Santé Publique
MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
NSP : Ne Sais Pas
OSC : Organisme de la Société Civile
PCD : Plan Communal de Développement
PCO : Puits à Ciel Ouvert
PM : Premier Ministre
PNDP : Programme National de Développement Participatif
PP : Puits avec Pompe
PPR : Puits Protégé
SADER : Service d'Appui au Développement Rural
SAR/SM : Section Artisanat Rural/Section Ménagère
SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun
S/R : Source/Rivière
TVA : Taxes à Valeur Ajoutée
UPE : Unités Primaires d'Echantillonnage
ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1: Bilan de la collecte des données dans la Commune de Ngaoui 19

Tableau 2. 1 : Etat des lieux des points d'eau dans la Commune 24
Tableau 2. 2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la Commune 25
Tableau 2. 3: Etat des lieux des services de l'éducation 26
Tableau 2. 4 : Inventaire des services communaux 26

Tableau 3. 1: Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe 28
Tableau 3. 2: Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 29
Tableau 3. 3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 30
Tableau 3. 4: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 32
Tableau 3. 5 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 32
Tableau 3. 6 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 33
Tableau 3. 7: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 34
Tableau 3. 8: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 34
Tableau 3. 9: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 35
Tableau 3. 10: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 36
Tableau 3. 11: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 38
Tableau 3. 12: Répartition dans la Commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 39
Tableau 3. 13: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 40
Tableau 3. 14: Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 41
Tableau 3. 15: Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 42
Tableau 3. 17: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 43
Tableau 3. 18: Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 44
Tableau 3. 19 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 45
Tableau 3. 20: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 47
Tableau 3. 21 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la

santé; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 48
Tableau 3. 22: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 49
Tableau 3. 24: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 50
Tableau 3. 25 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 51
Tableau 3. 26: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 52
Tableau 3. 27: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 53
Tableau 3. 28: Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence 53
Tableau 3. 29: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 54
Tableau 3. 30: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 55
Tableau 3. 31: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 56
Tableau 3. 32 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 57
Tableau 3. 33: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 58
Tableau 3. 34: Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service 59
Tableau 3. 35: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 60
Tableau 3. 36: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 60
Tableau 3. 37: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune 61
Tableau 3. 38: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 62
Tableau 3. 39: Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 63

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3. 1: Utilisation d'une source d'eau publique 31
Graphique 3. 2: Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 37
Graphique 3. 3: Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 43
Graphique 3. 4: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 46

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Collecte de données..... 1
Photo 2:Hôtel de ville de Ngaoui..... 1

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la Commune de Ngaoui 21

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La réforme sur la décentralisation au Cameroun permet aux Communes de jouer un rôle primordial en matière de développement (cf. loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes). Elle leur donne l'opportunité d'assumer le développement de leur essor territorial. Dans ce contexte, l'Etat central leur transfert des compétences et des ressources telles que le prévoit les textes liés à cette réforme. Le Programme National de développement Participatif (PNDP) organe de développement mis en place par l'Etat Camerounais, apporte un appui à ces institutions afin de mieux jouer leur rôle. Il fournit un appui technique et financier dans l'élaboration des PCD, dans le financement des projets tirés des PCD. Il renforce les capacités des agents communaux afin d'améliorer les performances de leurs services. Dans ce schéma, les Investissements au sein des Communes tiennent compte des priorités que ces dernières se sont fixées au sein de leur Plan de Développement. Ces investissements proviennent des BIP des fonds propres des Communes et des partenaires de Développement.

L'accompagnement du PNDP au profit des Communes en matière de décentralisation date de 2004. Depuis, les Communes réalisent de projets tirés des PCD grâces aux multiples sources de financement. Néanmoins, ces projets ne subissent en retour aucune étude pouvant quantifier le niveau de satisfaction des bénéficiaires. La question de savoir est-ce que ces investissements apportent satisfaction aux populations cibles se pose entièrement. Elle soulève l'idée d'un contrôle citoyen. Dorénavant, les investissements publics requièrent un regard objectif des bénéficiaires. Depuis 2012, le PNDP a mené à titre pilote le SCORECARD auprès de 10 Communes. Une première vague avait concerné 153 Communes. La dernière vague qui est en cours concerne 160 Communes. Cette enquête se rapporte à l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et aux services communaux**.**

Ce rapport présente les acquis des enquêtes SCORECARD menées dans la Commune de Ngaoui et supervisées par le PNDP et l'INS qui ont été d'un grand apport du point de vue technique et managérial.
Ce document s'articule autour de huit (08) parties :

1. Le Préface
2. Le Résumé exécutif
3. L'introduction générale
4. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Ngaoui
5. Principaux constats relevés dans les secteurs cibles
6. Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique
7. Conclusion et principales recommandations
8. Annexes

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 25 quartiers/villages de la Commune de NGaoui La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une Commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la Commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la Commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Ngaoui

Cette enquête s'appuie sur 19 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. L'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la

taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que t_{hij} = 1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des

données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire Commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire Commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est le Service d'Appui au Développement Rural (SADER) sélectionné pour le lot 1 constitué de 5 Communes, parmi lesquelles la Commune de Ngaoui en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cible, qui a procédé à la collecte des données dans ladite Commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 21 mai au 10 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1. 1: Bilan de la collecte des données dans la Commune de Ngaoui

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	124	Ngaoui lombé	16	0	0	0	
2	125	Quartier chateau	18	0	0	0	
3	126	Lombé	16	0	0	0	
4	127	Quartier lombé	18	0	0	0	
5	128	Ngaoui centre	18	0	0	0	
6	129	Bakasi	18	0	0	0	
7	130	Bakassi	18				
8	131	Mbaran	14	0	0	0	
9	132	Ngaoui	18	0	0	0	
10	133	Ngaoui/quartier chefferie	16	0	0	0	
11	134	Ngaoui	18	0	0	0	
12	135	Tacha bouar	16	0	0	0	
13	136	Ngaoui centre	18	0	0	0	
14	137	Garga pella	18	0	0	0	
15	138	Batoua petel	18	0	0	0	
16	139	Damissa	18	0	0	0	
17	140	Diel	18	0	0	0	
18	141	Dompta petel/Dackzer	16	0	0	0	
19	142	Bawaka	17	0	0	0	
20	143	Babounda	18	0	0	0	
Total	///	///	345	0	0	0	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de SADER, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv)

la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s’assurer de l’utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l’analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d’un renforcement des capacités. À leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa Commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAOUI

Ce chapitre présente la monographie de la Commune d'une part et d'autre part les offres publiques de biens et services en contexte de décentralisation.

II.1 Présentation de la Commune

Cette section, illustre la situation administrative et historique, la situation démographique, la situation géographique, la situation socioéconomique et culturelle de la Commune de Ngaoui.

II.1.1 Situation administrative et historique

La Commune de Ngaoui est située dans l'Arrondissement de Ngaoui, Département du Mbéré, région de l'Adamaoua. Elle est localisée entre le 6°36' de latitude Nord et entre le14°54' de longitude Est.

La Commune de Ngaoui est créée en 1995 par le Décret N°035/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune Rurale de Ngaoui. Elle s'étend sur une superficie de 2307 km². Elle est limitée :

- Au Nord-ouest par la Commune de Djohong,
- Au Sud-Est et au Sud par la Commune de Meiganga,
- À l'Est par la République centrafricaine.

Par ailleurs, la Commune de Ngaoui dispose de 18 villages dans l'espace rural et de 7 quartiers dans l'espace urbain de la ville de Ngaoui. Comme autorités traditionnelles la Commune de Ngaoui compte 19 chefs traditionnels de 3e degré.

Carte 1: Localisation de la Commune de Ngaoui

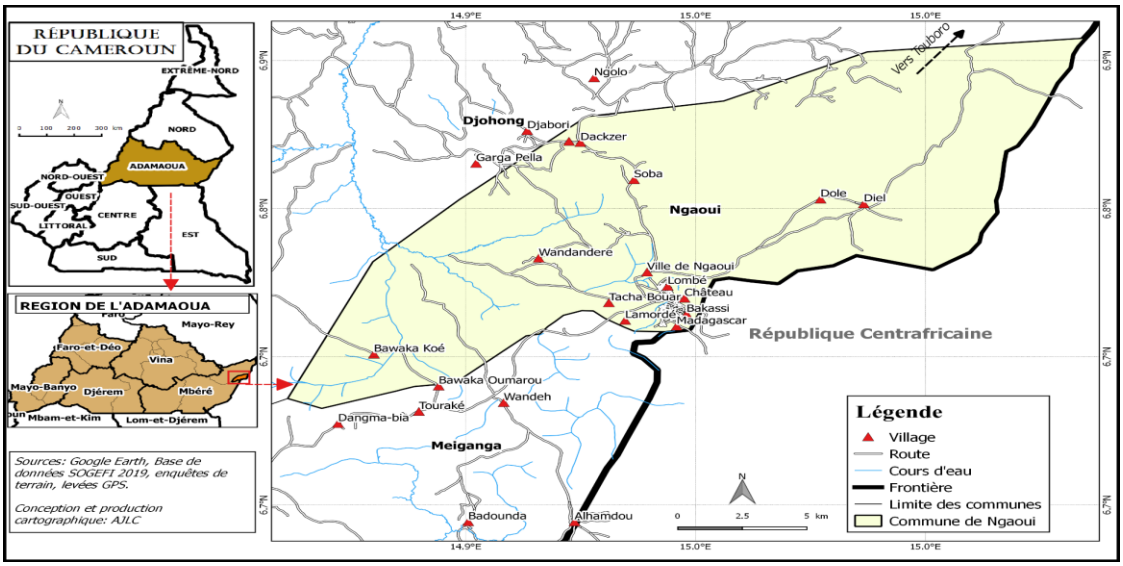

Source : PCD de la Commune de Ngaoui 2019

II.1.2 Situation démographique

À ce jour, la population de la Commune de Ngaoui peut être estimée à 40 258 âmes parmi lesquels 29 065 autochtones et 11 193 réfugiés. La répartition par sexe est de 14 119 hommes et 14 946 femmes pour les autochtones et 3 470 hommes et 7 723 femmes en ce qui concerne les réfugiés. Ce qui indique que les réfugiés représentent une proportion globale de 27,80% sur la population totale. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain soit 35,90% selon les données du PCD de la Commune de Ngaoui. Le groupe d'âge 0-35 mois (Nourrissons) représente 10,7 % de la population, ceux âgés entre 0-59 mois (population cible du Programme Élargi de Vaccination) est composé de 16,9% de la population. Population d'âge préscolaire (4-5 ans) représente 6,3% de la population. Le groupe d'âge 6-14 ans (population scolarisable dans le primaire), cible des OMD pour le volet éducation représente près de 23,4%. Quant aux femmes en âge de procréer, cibles des actions gouvernementales de réduction de la mortalité maternelle, elles représentent un peu plus de 18,5%. Enfin, les jeunes de 15 à 34 ans (parmi lesquels on retrouve la plupart des jeunes à la recherche d'un premier emploi) constituent environ 1/3 de la population de la Commune de Ngaoui (PCD Ngaoui 2019).

II.1.3 Situation géographique

La situation géographique de la Commune de Ngaoui est caractérisée par un climat de type soudanien tropical humide avec une saison pluvieuse et une saison sèche. On y trouve trois gammes de sols à savoir : les sols argilo sablonneux ; les sols ferralitiques et les sols latériques dans certaines zones. Le réseau hydrologique comprend 3 affluents qui, pour la plupart tarissent en saison sèche. Ce sont : l'affluent de Koé, l'affluent de Tai et l'affluent de Midé qui se jettent tous dans le Lom. Les précipitations à Ngaoui sont beaucoup plus importantes en été qu'elles ne le sont en hiver. Sur toute l'année la température moyenne à Ngaoui est de 23°C et le relief est beaucoup plus caractérisé par le Mont Ngaoui d'une altitude de 1396 m.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Les différentes activités économiques pratiquées dans cette partie de la région de l'Adamaoua sont principalement l'Agriculture, l'Élevage, l'Artisanat, le Petit commerce, le Transport mais aussi d'autres activités comme maçonnerie, menuiserie, restauration. La Commune de Ngaoui compte 12 groupes ethniques que sont les Peul-Mbororos, les Mboum-Pana, les Gbaya, les Foulbés, les Kotoko, les Arabes Choa, les Laka, les Kari, les Guiziga, les Peuls et les Dii.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Dans le cadre de la décentralisation et son application effective sur le terrain, des compétences particulières et des moyens appropriés dans divers domaines de développement social ont été transférées par l'État aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) aux travers de nombreux

textes et lois tels que La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, Le décret n°2010/0239/PM du 26 février 2010, Le décret N°2010/0246/PM, Décret n°095/013 du 07 février 1995. A ce titre, l'on peut citer entre autres :

En matière d'éducation

- La création conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appui desdites écoles ;
- La participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

En matière de santé, il s'agit de la construction, de l'équipement et la gestion des Centres de Santé Intégrés (CSI). Les Maires assurant la présidence des comités de gestion des hôpitaux de district et des CMA.

En matière d'alphabétisation

- L'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration régionale ;
- La participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs.

En matière de formation technique et professionnel

- L'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- L'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- La participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

Par ailleurs, des modalités d'exercice de ces compétences ont été fixées permettant aux collectivités d'alimenter en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

En matière de développement local

- La Commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Elle peut en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- les comités de gestion des formations sanitaires sont chargées de Participer à la détermination des besoins des CSI ; Elaborer le budget du CSI avec le Chef de la formation sanitaire ; Assurer et contrôler la gestion des ressources financières, matérielles, humaines et des médicaments du CSI ; Participer aux Assemblées Générales au niveau du district de santé ; Organiser les réunions de l'Assemblée Générale ; Rendre compte à l'AG.
- Les Communes assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion des points d'eau (puits et forages).

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Dans cette partie, il est question de présenter les données collectées auprès de la Commune dans le secteur d'approvisionnement en eau potable, santé, éducation et certains services communaux tout en procédant à une analyse comparative avec les données collectées dans les administrations sectorielles, notamment le MINÉE, le MINEDUB, et le MINSANTÉ.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2. 1 : Etat des lieux des points d'eau dans la Commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	DD MINEE	Commune	DD MINEE	Commune	DD MINEE	Commune	DD MINEE
Puits avec pompe à motricité humaine	4	4	2	2	4	4	2	4
Puits avec pompe électrique	1	1	0	0	0	0	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	64	64	58	58	64	60	58	58
Forage avec pompe électrique	5	5	4	4	4	4	4	4
Borne-fontaine	0	0	0	0	0	0	0	0
Source	2	2	0	2	0	0	0	0
Réseau d'adduction d'eau communal	1	1	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Le tableau ci-dessus présente une parfaite adéquation entre les données obtenues auprès de la Commune et celles de la DD MINEE pour les types de point d'eau potable. En effet la Commune et la DD MINEE déclarent que la Commune de Ngaoui dispose de 4 pompes avec motricité humaine, 1 puits avec motricité électrique, 64 forages avec motricité humaine, 5 forages avec pompe électrique, 0 borne fontaine, 2 source et 1 réseau d'adduction d'eau communal. À l'exception du réseau d'adduction d'eau communal, tous ces points d'eau sont fonctionnels aussi bien d'après les données de la Commune que celles de la DD MINEE. Cependant l'on note une différence de données entre le nombre de points d'eau disposant d'un dispositif d'entretien et de gestion. En effet la Commune déclare que les 64 forages avec motricité humaine disposent tous d'un mécanisme d'entretien et de gestion dont 58 fonctionnels alors que la DD MINEE déclare que 60 sur les 64 forages avec motricité humaine disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion et que 58 sont fonctionnels.

II.3.2 Secteur santé

Tableau 2. 2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la Commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la Commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement (Oui/Non)				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée	4	4	4	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hôpital de district	0	0	0	///					
Hôpital régional	0	0	0	///					
Hôpital de référence	0	0	0	///					
Formation sanitaire privée	0	0	0	///					
Autres (à préciser)	0	0	0	///					

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Il ressort du tableau 2.2 que la Commune de Ngaoui dispose de quatre centres de santé/centre de santé intégrés, d'un centre médical d'arrondissement. Toutes ces formations sanitaires sont fonctionnelles et disposent d'un COSA ou COGES fonctionnels. En plus, les quatre centres de santé/ centre de santé intégrés et le centre médical d'arrondissement reçoivent l'accompagnement de la Commune dans leurs entretiens. La nature de ces accompagnements étant l'appui financier et l'appui logistique.

II.3.3 Secteur de l'éducation

Les données collectées auprès de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de base pour le Ngaoui indiquent que la Commune de Ngaoui dispose de 11 écoles maternelles publiques comme le prévoit la carte scolaire, de 49 écoles primaires publiques sur 53 prévus dans la carte scolaire et d'un établissement secondaire public sur 3 prévus dans la carte scolaire. En plus elle dispose aussi d'une école maternelle privée confessionnelle, d'une école primaire privée confessionnelle et de 6 écoles de parents dans le cycle primaire. Par ailleurs, ces mêmes données renseignent qu'aucune des 11 écoles maternelles publiques dispose de salles de classe en matériaux définitifs et qu'une seule sur 11 dispose d'une APEE fonctionnelle. Dans le cycle primaire, 40 écoles sur 49 disposent de salles de classe en matériaux

définitifs et seulement 9 sur 49 disposent d'une APEE fonctionnelle. Quant au cycle secondaire l'unique établissement secondaire public dispose de salles de classe en matériaux définitifs et dispose aussi d'une APEE fonctionnelle.

Tableau 2. 3: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la Commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	11	11	0	0	1
	Privé laïc	///	0	0	0	///
	Privé confessionnel	///	1	0	0	///
	Ecole de parents	///	0	0	0	///
Primaire	Public	53	49	2	40	9
	Privé laïc	///	0	0	0	///
	Privé confessionnel	///	1	0	0	///
	Ecole de parents	///	6	3	3	///
Secondaire	Public	3	1	0	1	1
	Privé laïc	///	0	0	0	0
	Privé confessionnel	///	0	0	0	0
	Ecole de parents					

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

II.3.4 Secteur des services communaux

Tableau 2. 4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service (Oui/Non)	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	///
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	///
Aménagement des voiries	Oui	///
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	///
Légalisation des documents	Oui	///
Authentification des documents	Oui	///
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	Non	

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Il ressort du tableau 2.4 qu'à l'exception du service de Transport public, la Commune de Ngaoui dispose de tous les services communaux en l'occurrence le service d'Établissement d'actes d'état-civil, de Délivrance des documents d'urbanisme, d'Aménagement des voiries, de Gestion des déchets / Assainissement, de Légalisation des documents, d'Authentification des documents, d'Hygiène et salubrité, d'Aménagement des espaces verts et de loisirs, d'Aménagement des aires de jeux, d'Éclairage public, d'Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables. Mais le tableau indique pour tous ces services, le délai d'obtention n'est pas connu. La non déclaration du délai pour le service d'établissement d'actes d'état civil s'explique par le fait qu'il existe trois types d'acte que sont l'acte de naissance, l'acte de mariage et l'acte de décès dont les délais ne sont pas définis car dépendant de la disponibilité des registres pour ce qui est des actes de naissance, de l'effectif et compétences du personnel.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre présente les différents résultats de l'enquête auprès des ménages dans le cadre de Scorecard. Il se décline en cinq grandes parties à savoir :

1. La description de la population enquêtée ;
2. L'approvisionnement en eau potable ;
3. Les services de santé ;
4. Les services de l'éducation ;
5. La présentation des services offerts dans l'institution communale

III.1 Description de la population enquêtée

La structure globale des répondants selon le lien avec le chef des ménages dans la Commune indique que la plupart des personnes enquêtées sont chef de ménage ou conjoint (e) du chef de ménage. En effet, sur l'ensemble des personnes enquêtées dans la Commune, la part des personnes chef de ménage est de 64,5% et celle des personnes ayant un lien de conjoint (e) du chef de ménage est de 20,8%. Toutefois on note aussi que 7,2% des répondant sont fils/filles du chef de ménage ou de son/sa conjoint (e). Cette structure de la population enquêtée montre que les chefs de ménages sont dominants parmi les répondants ce qui peut impacter positivement sur la qualité des données renseignées. Cette prédominance des répondants chef de ménage est observée aussi suivant le milieu de résidence. En effet, on note que 64,8% des personnes enquêtées en milieu rural sont chef des ménages, 16,4% sont conjoints (es) du chef de ménages et en milieu urbain 64,2% sont chef de ménage et 23,4% sont conjoints (es) du chef des ménages. Ces différentes proportions illustrent la présence effective et le taux de participation des ménages lors du processus de collecte.

Tableau 3. 1: Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
	Chef de Ménage	*Conjoint (e) du Chef de Ménage*	*Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)*	*Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)*	*Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)*	*Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)*	*Total*
Urbaine	64,2	23,4	6,9	0,9	3,7	0,9	100,0
Rurale	64,8	16,4	7,8	4,7	6,3	0,0	100,0
Total	64,5	20,8	7,2	2,3	4,6	0,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Par ailleurs, la répartition des personnes interrogées suivant la tranche d'âge a permis de relever que sur l'ensemble de la Commune, les répondants sont en majorité jeunes. En effet, 67,9% des répondants ont un âge compris entre 20 ans et moins de 50 ans. Toutefois, la proportion des répondants de plus de 50 ans s'élève à 25,7%. Cette distribution suivant la tranche d'âge pourrait être un indicateur sur la qualité des données obtenues. Regroupés par sexe, on note que conjointement avec le tableau précédent, les répondants sont pour beaucoup de sexe masculin. En

effet, 39,3% des répondants de sexe masculin ont un âge compris entre 35 ans et moins de 50 ans et la proportion des répondants de sexe féminin de la même tranche d'âge est de 34,3%. De même, 33% des répondants masculin ont un âge de plus de 50 ans contre 15% pour les répondants féminins de la même tranche d'âge. Suivant le milieu de résidence, aussi bien en milieu rural qu'urbain les répondants qui ont un âge d'au moins 35 ans prédominent. Ainsi, il ressort qu'en milieu urbain les répondants ayant un âge d'au moins 35 ans représentent 61,1% et cette proportion est de 66,4% en milieu rural. Ces proportions montrent qu'il y'a une participation considérable des parents dans le processus de collecte au niveau de la Commune.

Tableau 3. 2: Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Sexe de l'enquêté								
	Masculin			*Féminin*			*Total*		
	Milieu de résidence			Milieu de résidence			Milieu de résidence		
	Urbaine	*Rurale*	*Total*	*Urbaine*	*Rurale*	*Total*	*Urbaine*	*Rurale*	*Total*
Moins de 20 ans	3,3	2,4	2,9	12,4	9,3	11,4	7,3	4,7	6,4
[20 - 35[	26,4	22,4	24,8	38,1	41,9	39,3	31,7	28,9	30,6
[35 - 50[	38,8	40,0	39,3	35,1	32,6	34,3	37,2	37,5	37,3
Plus de 50 ans	31,4	35,3	33,0	14,4	16,3	15,0	23,9	28,9	25,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.2 Approvisionnement en eau potable

Cette partie du rapport renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable notamment la disponibilité et l'utilisation des services, l'appréciation de leur cout et qualité par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de l'approvisionnement en eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la Commune

S'agissant des types de point d'eau disponibles dans le village/quartier habité par le ménage, on note que le forage avec pompe à motricité humaine est dominant aussi bien sur l'ensemble de la Commune que suivant le milieu de résidence. Toutefois, il ressort que dans certains villages/ quartier la rivière ou le puits à ciel ouvert est le point d'eau disponible. En effet, sur l'ensemble des ménages enquêtés dans la Commune, 50,9% déclarent que le type de point d'eau qui est disponible dans leur village/quartier est le forage avec pompe à motricité humaine, 32,4% affirment plutôt que c'est le puits à ciel ouvert, 17,9% disent que c'est la rivière. Ces proportions montrent que si dans certains villages l'accès à l'eau potable est possible grâce à la disponibilité des forages, dans d'autres villages de la Commune l'accès à l'eau potable reste une difficulté

pour les ménages.

Tableau 3. 3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Type de points d'eau disponible dans le quartier/village											
	Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forages avec pompe à motricité humaine*	*Forage avec pompe électrique*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable (CAMWATER)*	*Rivière*	*Autre*
Urbaine	17,0	1,8	47,2	52,3	0,9	0,5	4,1	0,0	0,0	0,0	4,1	0,0
Rurale	10,9	1,6	7,0	48,4	0,0	0,0	14,8	1,6	0,0	0,0	41,4	0,0
Total	14,7	1,7	32,4	50,9	0,6	0,3	8,1	0,6	0,0	0,0	17,9	0,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

En ce qui concerne l'utilisation d'une source d'eau publique, il ressort que plus de 4 ménages sur 5 soit 83,8% déclarent qu'ils utilisent une source d'eau publique. De ces ménages, la part des ménages qui utilisent un forage avec pompe à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau s'élève à 59,7%, celle des ménages utilisant un puits avec pompe à motricité humaine est de 16,9%. En plus 17,6% de ces ménages disent qu'ils utilisent une rivière. Ainsi, bien que la moitié des ménages interrogés utilise l'eau du forage, des efforts restent à fournir dans certains villages pour permettre aux ménages d'accéder à l'eau potable. En effet certains ménages s'approvisionnent en eau dans une rivière. Suivant le milieu de résidence, 96,1% des ménages enquêtés en milieu rural affirment qu'ils utilisent une source d'eau publique contre 76,6% en milieu urbain. Cette différence s'explique par la disponibilité des bornes fontaines en milieu urbain. Par ailleurs, malgré que plusieurs ménages en milieu rural d'une proportion de 48% déclarent s'approvisionner en eau dans un forage avec pompe à motricité humaine, une grande partie des ménages résidant en milieu rural utilise la rivière comme source d'approvisionnement en eau soit une proportion de 38,2%. Ceci montre à quel point les populations en zone rurale sont les plus exposées aux risques des maladies hydriques. Ce risque est minimisé en zone urbaine du fait de l'utilisation du forage comme source d'approvisionnement en eau par une grande partie des ménages. En effet, en milieu urbain, 68,3% des ménages affirment qu'ils utilisent le forage avec pompe à motricité humaine pour s'approvisionner en eau. Toutefois, on note 20,4% des ménages résidant en milieu urbain utilisent le puits à ciel ouvert pour s'approvisionner en eau. Ceci indique que même en zone urbaine, certaines localités de la Commune ne disposent pas d'un forage.

Graphique 3. 1: Utilisation d'une source d'eau publique

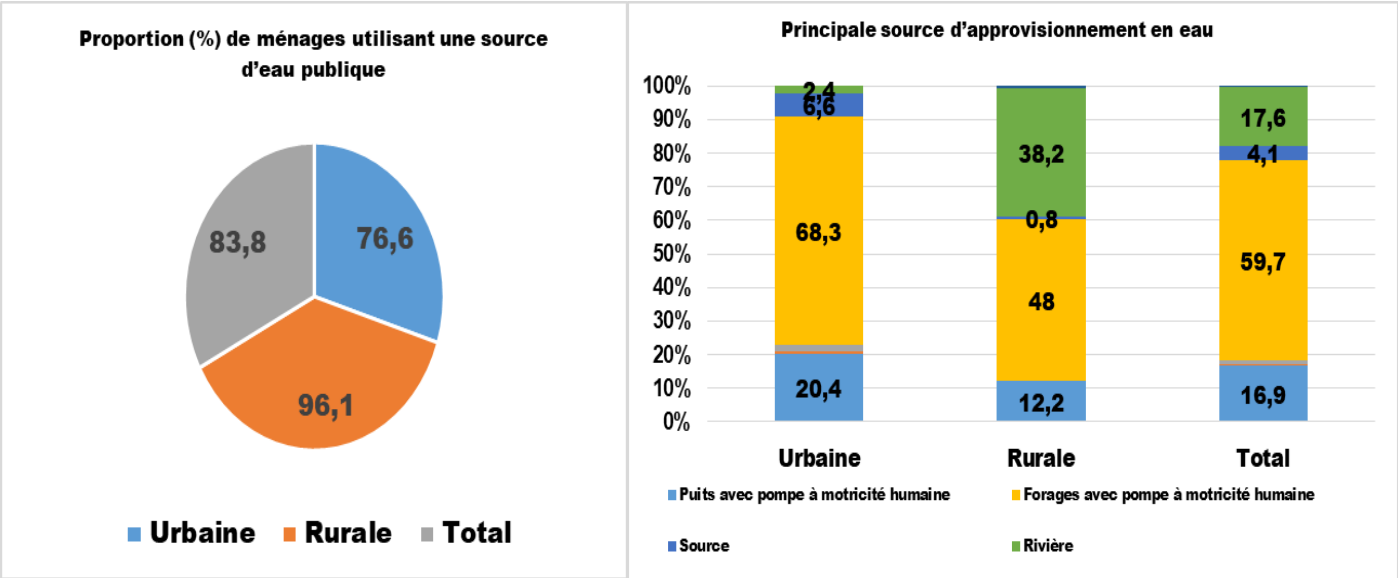

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la Commune

S'agissant de la disponibilité du point d'eau utilisé au cours de l'année, les principaux points d'eau utilisés par les ménages sont accessibles tout au long de la journée. Sur l'ensemble de la Commune, 65,6% des ménages interrogés déclarent que le point d'eau utilisée est disponible toute l'année et 60,6% disent qu'ils ont accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée. En ce qui concerne la répartition des ménages interrogés suivant la principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée, on note que la plus grande proportion est celle des forages avec pompe à motricité humaine. Mais aussi une un nombre non négligeable des ménages fait savoir que c'est la rivière qui est disponible tout au long de la journée. En effet, 57,6% des ménages interrogés disent que le forage avec pompe à motricité humaine, 23,8% disent que c'est la rivière, 13,8% pour le puits avec pompe à motricité humaine. Suivant le milieu de résidence, il ressort que la disponibilité des forages avec pompe à motricité humaine tout au long de la journée est plus observée en milieu urbain qu'en milieu rural où plusieurs ménages affirment que la rivière est le point d'approvisionnement en eau accessible toute la journée. En effet, en zone rurale, 92,2% des ménages déclarent que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année et 94,2% disent qu'ils ont accès au point d'eau le long de la journée. Ces résultats illustrent encore l'utilisation de la rivière par plusieurs ménages résidant en milieu rural. En effet, 38 % des ménages en milieu rural déclarent que la rivière est le point d'approvisionnement accessible tout au long de la journée.

Tableau 3. 4: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée							
			Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Forage avec pompe électrique*	*Forages avec pompe à motricité humaine*	*Source*	*Rivière*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Total*
Urbaine	50,0	40,8	16,9	1,1	1,1	69,7	6,7	4,5	0,0	100,0
Rurale	92,2	94,5	11,6	0,0	0,0	48,8	0,8	38,0	0,8	100,0
Total	65,6	60,7	13,8	0,5	0,5	57,6	3,3	23,8	0,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Concernant la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau, certains points d'eau ont un nombre limité d'ouverture par jour. D'après le tableau ci-dessous, la plupart des ménages utilisant ces points d'eau déclarent que cette fréquence de disponibilité est de 2 fois par jour. Cependant cette fréquence n'est pas suffisante pour satisfaire le besoin en eau de certains ménages. En effet, 82,5% des ménages disent que la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement est de deux fois et 41,3% des ménages interrogés dans la Commune déclarent que cette fréquence correspond à leur besoin en eau. Toutefois, 12,5% des ménages enquêtés disent plutôt que cette fréquence de disponibilité est de trois fois. Ce qui indique que le nombre d'ouverture d'un point d'eau pour les ménages varie d'un village à l'autre. Par ailleurs, selon le milieu de résidence, 83,3% des ménages enquêtés en milieu urbain déclarent que la fréquence de disponibilité des sources d'approvisionnement en eau est de deux fois contre 50% en milieu rural. Cette fréquence est suffisante pour combler les besoins de certains ménages résidant en milieu urbain mais reste très insuffisante pour ceux résidant en milieu rural. En effet, 42,3% des ménages interrogés en milieu urbain déclarent que la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau. Mais aucun ménage en milieu rural ne s'est dit satisfait de cette fréquence. Cette différence de point de vue selon le milieu de résidence peut s'expliquer par l'insuffisance des points d'eau disponibles en zone rurale et donc incapables de satisfaire la forte demande des ménages en eau.

Tableau 3. 5 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	*Deux fois*	*Trois fois*	*Total*
Urbaine	42,3	5,1	83,3	11,5	100,0
Rurale	0,0	0,0	50,0	50,0	100,0
Total	41,3	5,0	82,5	12,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la Commune

S'exprimant sur les pannes du principal type de point d'eau utilisé, plusieurs ménages font savoir que le point d'eau qu'ils utilisent a été victime d'une panne au cours des six derniers mois précédant la date de l'enquête. La proportion des ménages déclarant cette panne parmi ceux interrogés s'élève à 37,2%. Mais, il ressort aussi que cette panne ne dure pas très longtemps car d'après les ménages elle dure moins d'un mois. En effet, pour 42,6% des ménages, le temps mis pour la réparation de la panne se situe entre une semaine et un mois et pour 25% ce temps est de moins d'une semaine. Toutefois, 19,4% des ménages font savoir que la panne a été réparée entre un mois exclu et trois mois et 12% déclarent que le point d'eau public a été dépanné à plus de trois mois. Ces différentes proportions montrent que les pannes et la réparation des points d'eau en panne diffèrent selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural. Ainsi, selon le milieu de résidence, 43,1% des ménages en milieu urbain déclarent que le principal type de point d'eau a été en panne au cours des six derniers mois contre 29,3% en milieu rural. En outre moins de deux sur trois soit 58,3% des répondants en milieu rural disent que le temps mis pour la réparation du point d'eau se situe entre une semaine et un mois contre 34,7% en milieu urbain. De même 33,3% des répondants en milieu urbain déclarent que le temps mis pour la réfection du point d'eau est moins d'une semaine alors qu'en milieu rural cette proportion est de 8,3%. Ces résultats indiquent donc que les points d'eau installés en zone urbaine subissent plus de pannes que ceux en milieu rural. Cependant, le temps mis pour dépanner ces points d'eau est plus long en milieu rural.

Tableau 3. 6 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbaine	43,1	33,3	34,7	25,0	5,6	1,4	100,0
Rurale	29,3	8,3	58,3	8,3	25,0	0,0	100,0
Total	37,2	25,0	42,6	19,4	12,0	0,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Quant à l'acteur de remise en service du principal point d'eau en cas de panne, la plupart des ménages interrogés désignent le Comité de gestion du point d'eau ou le Chef de village/quartier comme les principaux intervenants. En fait, 24,8% des ménages utilisant les points d'eau ayant subi une panne, déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui est l'acteur de remise en service et 24,1% font savoir que c'est le Chef de village/quartier qui s'est investi pour le dépanner. Néanmoins, 15,2% disent que c'est la Commune qui l'a remis en service. Il ressort ainsi que l'État, l'élite et les autres partenaires interviennent faiblement pour la remise en service d'un point d'eau en panne. Selon le milieu de résidence, il ressort que les ménages en zone urbaine désignent le comité de gestion et le Chef de village/quartier comme les principaux intervenants alors que ceux du milieu rural disent que c'est le Chef de village/quartier et la Commune.

Tableau 3. 7: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	*Etat*	*Une élite*	*Le comité de gestion du point d'eau*	*Chef de village/quartier*	*CAMWATER / CDE*	*Autres partenaires*
Urbaine	12,0	0,0	1,8	37,7	22,2	0,0	0,6
Rurale	19,5	0,8	1,6	7,3	26,8	0,0	0,0
Total	15,2	0,3	1,7	24,8	24,1	0,0	0,3

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

S'agissant de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des points d'eau, les données répertoriées dans le tableau ci-dessous indiquent que les ménages désignent la Communauté comme acteur principal de ces différentes tâches. Mais aussi la Commune et le COGES. En effet, de l'ensemble des ménages enquêtés, 78,3% désignent la communauté comme intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau tandis que 35,9% désignent la Commune et 35,5% disent que c'est le COGES. Ces acteurs désignés sont aussi de l'avis des ménages résidant en milieu urbain que de ceux en milieu rural. En effet, des 78,3% des ménages désignant la communauté comme intervenant, la part des ménages en milieu rural s'élève à 99,2% contre 62,9% en milieu urbain. Ces proportions illustrent l'implication active des ménages dans la gestion et l'entretien des points d'eau dans la Commune. Ils montrent aussi les rôles joués par la Commune et le COGES dans la gestion et la maintenance des points d'eau.

Tableau 3. 8: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	*Commune*	*CAMWATER*	*Communauté*	*Autres*
Urbaine	46,7	44,9	0,0	62,9	1,8
Rurale	20,3	23,6	0,0	99,2	0,0
Total	35,5	35,9	0,0	78,3	1,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

S'agissant de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES, les résultats montrent qu'il y a peu de ménages contribuant financièrement. En effet sur l'ensemble de la Commune, 21,4% des ménages enquêtés disent qu'ils contribuent financièrement au fonctionnement du COGES. Cependant le montant total annuel des contributions de ces ménages permet de dire qu'il y'a une forte contribution moyenne par ménage. En effet ce montant s'élève en moyenne à 1 940 005 FCFA par an. En outre, le tableau ci-dessous indique que ce montant provient essentiellement des contributions des ménages résidant en milieu rural. En effet, avec seulement 8,1% des ménages qui affirment contribuer financièrement au fonctionnement du COGES, ceux-ci totalisent un montant annuel moyen de 113 856 FCFA contre 123 544 FCFA pour les ménages résidant en milieu urbain pourtant affiche une proportion des ménages contribuant au fonctionnement du COGES s'élevant à 31,1%. Ce grand écart entre les montants annuels de contribution des ménages selon le milieu de résidence peut être expliqué par la disponibilité d'un petit nombre de point d'eau disposant du COGES en milieu rural et qui contraint les ménages à migrer vers les mêmes points d'eau existants augmentant ainsi la contribution par ménage. Par ailleurs, le montant de contribution par ménage n'est pas aisé pour certains ménages aussi bien en milieu rural qu'urbain. En effet, parmi les ménages contribuant au fonctionnement du COGES, 29% des ménages dont 32,7% en zone urbaine et 10% en zone rurale trouvent le montant élevé. En outre, la fréquence de contribution financière au fonctionnement du COGES n'est pas la même pour tous les ménages. Mais, il ressort du tableau que la plupart des ménages qui contribuent le font mensuellement. En effet, sur l'ensemble la part des ménages qui font une contribution mensuelle s'élève à 88,7%. Toutefois, 8,1% des ménages contribuent par jour. Suivant le milieu de résidence, aussi bien en milieu urbain que rural, la plupart des ménages font leur contribution par mois. Ainsi, en milieu rural de tous les ménages faisant une contribution financière au fonctionnement du COGES, 90% déclarent qu'ils le font par mois et 10% font une contribution trimestrielle. En milieu urbain 88,5% des ménages contribuant le font par mois et 9,6% le font par jour.

Tableau 3. 9: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES				
				Jour	*Semaine*	*Mois*	*Trimestre*	*Total*
Urbaine	31,1	123 544,7	32,7	9,6	1,9	88,5	0,0	100,0
Rurale	8,1	11 385 60,00	10,0	0,0	0,0	90,0	10,0	100,0
Total	21,4	1 940 00,52	29,0	8,1	1,6	88,7	1,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la Commune

En ce qui concerne l'accessibilité à la principale source publique d'approvisionnement en eau, les résultats montrent que certains ménages dans la Commune parcourent de longue distance pour se rendre à cette source. En effet, le tableau ci-dessous indique que l'ensemble des ménages enquêtés dans la Commune parcourent en moyenne environs 9 kilomètres pour s'approvisionner en eau dans une source publique. Le temps mis pour arriver au point d'eau à pied est en moyen de 7,6 minutes et en moyenne, un ménage a l'habitude de trouver environ 11 personnes au point d'eau et doit attendre 7,4 minutes en moyenne pour pouvoir s'approvisionner en eau. Cependant le service rendu par la principale source d'approvisionnement en eau trouve l'appréciation favorable de plusieurs ménages. En effet, 55,9% des ménages qui utilisent l'eau de la principale source publique disent que le service rendu par cette source est Bon et 30,3% déclarent que c'est Passable mais aussi 3,8% des ménages déclarent que c'est Très bon. Selon le milieu de résidence, la difficulté d'accès à la principale source publique est plus accentuée en zone rurale. En effet, les ménages résidant en milieu rural parcourent environ 21 kilomètres en moyenne pour atteindre la principale source publique d'approvisionnement en eau, ils font en moyenne 12 minutes de marche pour y arriver et mettent en moyenne 4,6 minutes de temps d'attente pour pouvoir s'approvisionner. Par contre ceux résidants en milieu urbain parcourent une distance en moyenne de 268 mètres, le temps moyen mis pour arriver au point d'eau est de 4,3 minutes et font en moyenne 10 minutes d'attente. Ces résultats réaffirment l'insuffisance des points d'eau en zone rurale obligeant certains ménages à faire de long parcours pour s'approvisionner en eau. Quant à l'appréciation du service rendu par la principale source d'eau selon le milieu de résidence, 50,9% des ménages en milieu urbain jugent que c'est Bon, 33,5% jugent que c'est Passable et 7,8% jugent mauvais. Par contre 62,6% de ceux résidants en milieu rural disent que c'est Bon, 35,926% disent que Passable et 8,9% disent que c'est Mauvais. Il ressort donc que les points d'eau disponibles dans la Commune comble les attentes de la majorité des ménages quoique certains soient éloignés de ces points d'eau.

Tableau 3. 10: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
					Très bon	*Bon*	*Passable*	*Mauvais*	*Très mauvais*	*Total*
Urbaine	267,9	4,3	9,6	12,2	4,8	50,9	33,5	7,8	3,0	100,0
Rurale	20755,1	12,1	4,6	8,8	2,4	62,6	26,0	8,9	0,0	100,0
Total	8957,3	7,6	7,4	10,7	3,8	55,9	30,3	8,3	1,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

S'agissant de la qualité de l'eau recueillie dans les points d'eau par les ménages, les données indiquent que l'eau consommée par les ménages n'est potable. En effet, parmi les ménages enquêtés dans la Commune, 49,3% disent que l'eau utilisée à une odeur, 44,5% affirment que cette eau a une couleur et 43,1% disent qu'elle a un gout. Ces proportions illustrent le fait que dans certains villages/quartiers le principal type de point d'eau est la rivière notamment en zone rurale. En effet, 67,7% des ménages en milieu rural déclarent que l'eau utilisée à une odeur contre 35,9% en milieu urbain, et 58,5% des ménages interrogés en milieu rural affirment que cette eau à une couleur contre 34,1% en milieu urbain et 55,3% des ménages en milieu rural disent que cette eau à un gout contre 34,1% en zone urbaine. De tous ces résultats, les proportions des ménages en zone urbaine sur la qualité de l'eau utilisée sont toutes inférieures à celles des ménages en zone rurale, ce qui indique que la qualité de l'eau utilisée en milieu rural est moins bonne que celle en milieu urbain, les exposant ainsi aux différentes maladies hydriques. Toutefois certains quartiers de la zone urbaine ne sont pas épargnés de ce risque.

Graphique 3. 2: Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

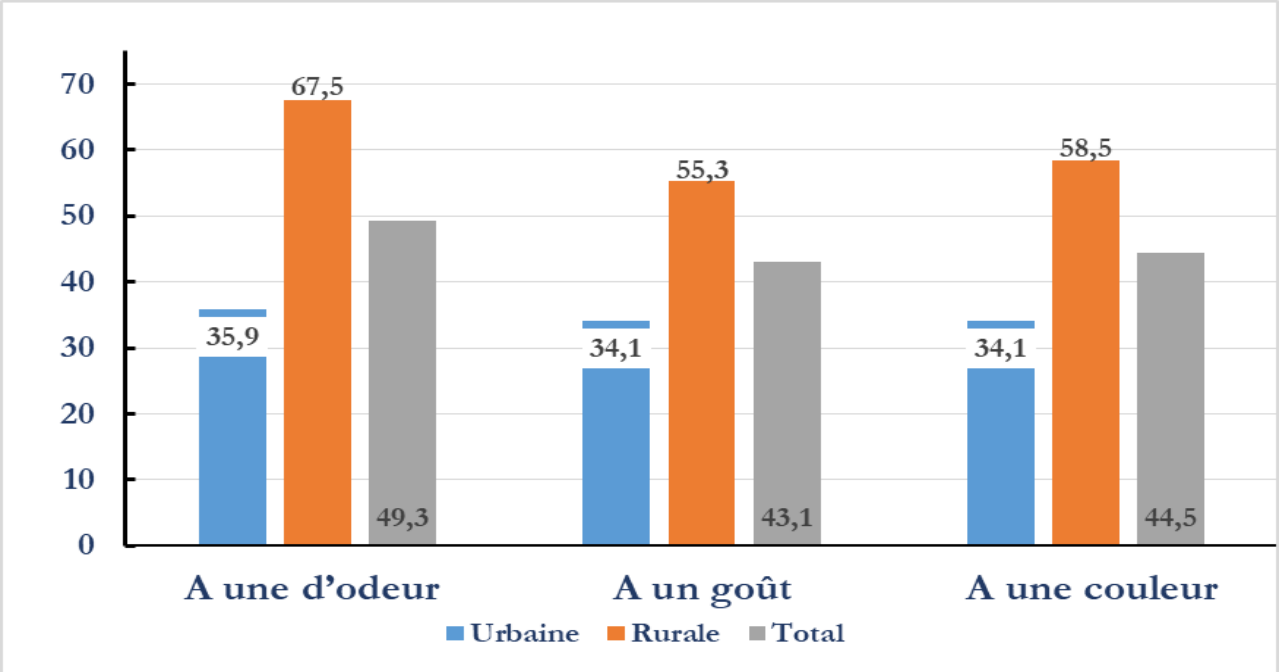

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la Commune

L'exploitation des données collectées sur les besoins exprimés par les ménages en matière d'approvisionnement en eau permet d'observer qu'un petit nombre de ménages a exprimé un besoin en eau durant les six derniers mois précédant la date d'enquête. Toutefois, pour les quelques ménages qui déclarent avoir exprimé des doléances en termes de point d'eau, il ressort que la Commune et le Chef de village/quartier sont les plus sollicités par les ménages pour ce

besoin. En effet, de l'ensemble des ménages enquêtés, 11,3% disent avoir exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. De ceux-là, 82,1% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 66,7% se sont orientés vers le chef de village/quartier. Toutefois, 23,1% disent qu'ils ont adressé leur demande au comité de gestion du point d'eau. En même temps, 10,3% déclarent s'être rapprochés d'une autorité administrative. Suivant le milieu de résidence, le tableau indique que la proportion des ménages résidant en zone rurale ayant exprimé un besoin d'approvisionnement en eau potable est trois fois supérieure à celle des ménages résidant en zone urbaine. En effet, 19,5% des ménages en milieu rural déclarent avoir exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois parmi lesquels 88% se sont adressés au Maire, 72 % au chef de village/quartier et 24% au comité de gestion du point d'eau. Alors qu'en milieu urbain seulement 6,4% des ménages ont exprimé un besoin en approvisionnement en eau potable dont 71,4% au Maire, 57,1% au chef de village/quartier, 21,4% au comité de gestion du point d'eau. Ces écarts de proportions selon le milieu de résidence expriment le besoin réel en points d'eau des ménages en milieu rural. Par ailleurs, les besoins exprimés par les ménages ont pour certains été entendus et satisfaits mais pour d'autres ces besoins restent toujours en attente. Ainsi la part des ménages dans la Commune dont le besoin exprimé en eau a été satisfait s'élève à 10,3% dont la majorité en milieu urbain. En effet, 21,4% des ménages affirmant que leur besoin en eau a été satisfait résident en milieu urbain et seulement 4% en milieu rural.

Tableau 3. 11: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
		Maire (Commune)	*Etat (Sectoriels)*	*Une élite*	*Le comité de gestion du point d'eau*	*Chef de village/ quartier*	*Autorités administratives*	*CAMWATER / CDE*	*Autres partenaires*	
Urbaine	6,4	71,4	0,0	0,0	21,4	57,1	7,1	0,0	0,0	21,4
Rurale	19,5	88,0	12,0	4,0	24,0	72,0	12,0	0,0	0,0	4,0
Total	11,3	82,1	7,7	2,6	23,1	66,7	10,3	0,0	0,0	10,3

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

S'agissant du temps mis entre la réponse favorable pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau potable, pour les ménages ayant déclarés que leur besoin exprimé en eau a été satisfait, ce temps est en moyenne de moins de deux semaines. En effet, l'ensemble des ménages interrogés de la Commune déclarent que le temps mis pour la satisfaction du besoin

exprimé est en moyenne de deux semaines. En outre, 75% des ménages ayant reçu une réponse favorable à leur besoin exprimé en eau disent qu'il a fallu moins d'un mois pour que le besoin soit satisfait et 25% affirment que ce temps se situe entre un mois et trois mois. Selon le milieu de résidence tous les ménages résidant en milieu rural et ayant reçu une satisfaction à leur besoin exprimé qui déclarent que le temps mis pour satisfaire leur besoin est de moins d'un mois alors qu'en milieu urbain 66,7% affirment moins d'un mois et 33,3% disent plutôt que ce temps est entre un mois et trois mois. Ces différents résultats indiquent que certes, les besoins exprimés par les ménages ne sont pas vraiment satisfaits mais la réaction des autorités en charge de l'hydraulique dans la Commune est prompte pour les quelques besoins satisfaits.

Tableau 3. 12: Répartition dans la Commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	*Entre un mois et trois mois*	*Total*
Urbaine	0,7	66,7	33,3	100,0
Rurale	0,0	100,0	0,0	100,0
Total	0,5	75,0	25,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, plusieurs ménages se disent non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. Les raisons de non satisfaction de ces ménages diffèrent selon qu'on est en milieu rural ou urbain. En effet, sur l'ensemble de la Commune 44,8% des ménages enquêtés déclarent être non satisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. Comme raison de non satisfaction, 36,8% des ménages insatisfaits avancent la raison de la mauvaise qualité de l'eau, 32,9% déplorent l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, alors que 29 % des ménages disent que le point d'eau est éloigné. 21,9% évoquent comme raison de non satisfaction la mauvaise gestion du point d'eau. Ces proportions illustrent non seulement les difficultés subies par les ménages pour s'approvisionner en eau mais aussi l'insuffisance des points d'eau dans la Commune notamment en milieu rural. En effet, 61,7% des ménages interrogés en milieu rural sont non satisfaits de l'approvisionnement pour la principale raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau. En plus 34,9% des ménages en milieu urbain disent être non satisfaits de l'approvisionnement en eau et parmi eux 35,5% avancent comme raison de non satisfaction la mauvais e qualité de l'eau.

Tableau 3. 13: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	*Mauvaise qualité de l'eau*	*Insuffisance des points d'approvisionnement en eau*	*Mauvaise gestion du point d'eau*	*Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne*	*Coût élevé de l'approvisionnement en eau*	*Autres à préciser*
Urbaine	34,9	30,3	35,5	32,9	32,9	5,3	13,2	0,0
Rurale	61,7	27,8	38,0	32,9	11,4	10,1	0,0	0,0
Total	44,8	29,0	36,8	32,9	21,9	7,7	6,5	0,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

S'agissant de l'amélioration du service rendu en eau potable, les ménages se sont engagés à travers certaines actions afin d'améliorer leurs conditions d'accès à l'eau potable. Les données collectées indiquent que ces engagements sont principalement la contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire, le plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises, etc), et la donation d'un site de construction d'un point d'eau. Selon le milieu de résidence, les engagements sont presque les mêmes. Cependant les proportions des ménages prenant ces engagements sont élevées en milieu rural. En effet, 73,4% des ménages interrogés en milieu rural se sont engagés à contribuer pour la construction des nouveaux points d'eau contre 67,4% pour les ménages résidant en milieu urbain. Et 59,4% des ménages en zone rurale se sont engagés à travers la donation d'un site de construction contre 28,9% pour ceux du milieu urbain.

Tableau 3. 14: Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	*Donation du site de construction d'un point d'eau*	*Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)*	*Redynamisation/mise en place du COGES*	*Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau*	*Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES*	*Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES*	*Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau*	*Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité*	*Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l…*	
Urbaine	67,4	28,9	72,5	11,0	9,6	4,6	7,8	14,2	20,6	12,4	1,4
Rurale	73,4	59,4	58,6	20,3	16,4	7,0	4,7	8,6	3,1	0,8	0,0
Total	69,7	40,2	67,3	14,5	12,1	5,5	6,6	12,1	14,2	8,1	0,9

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.3 Services de santé

Cette partie du rapport renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de la santé, notamment la disponibilité et l'utilisation des services, leur appréciation par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de sante

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la Commune

S'agissant du type de formation sanitaire fréquemment utilisé, le tableau ci-dessous indique que tous les membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent le plus souvent dans une formation sanitaire publique cela aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces résultats peuvent s'expliquer par l'insuffisance des formations sanitaires privées dans la Commune.

Tableau 3. 15: Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge	
	Publique	*Total*
Urbaine	100,0	100,0
Rurale	100,0	100,0
Total	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Pour se soigner en cas de problème de santé, la plupart des ménages dans la Commune se rendent dans un hopital/CMA. En effet, 66,5% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'en cas de problème de santé, ils se rendent de préférence dans un hôpital/CMA, 33,5% optent plutôt pour le CS/CSI. Suivant le milieu de résidence, les ménages fréquentent les formations sanitaires disponibles dans le milieu. Ainsi, 99,5% des ménages en milieu urbain disent qu'ils se soignent dans un Hôpital /CMA. Par contre en milieu rural 89,8% fréquentent un CS/CSI et 10,2% un Hôpital /CMA. Ces proportions montrent que dans les villages/quartiers ruraux, sont implantés exclusivement des Centre de Santé ou des Centre de Santé Intégrés et en zone urbaine, existent aussi des hôpitaux et Centre Médical d'Arrondissement. Toutefois, certains ménages résidant en milieu rural se rendent souvent dans un hopital/CMA. Ceci peut être en raison de l'urgence de la maladie ou à cause de l'indisponibilité des infrastructures nécessaires pour la prise en charge du malade selon le type et la gravité du problème de santé.

Graphique 3. 3: Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

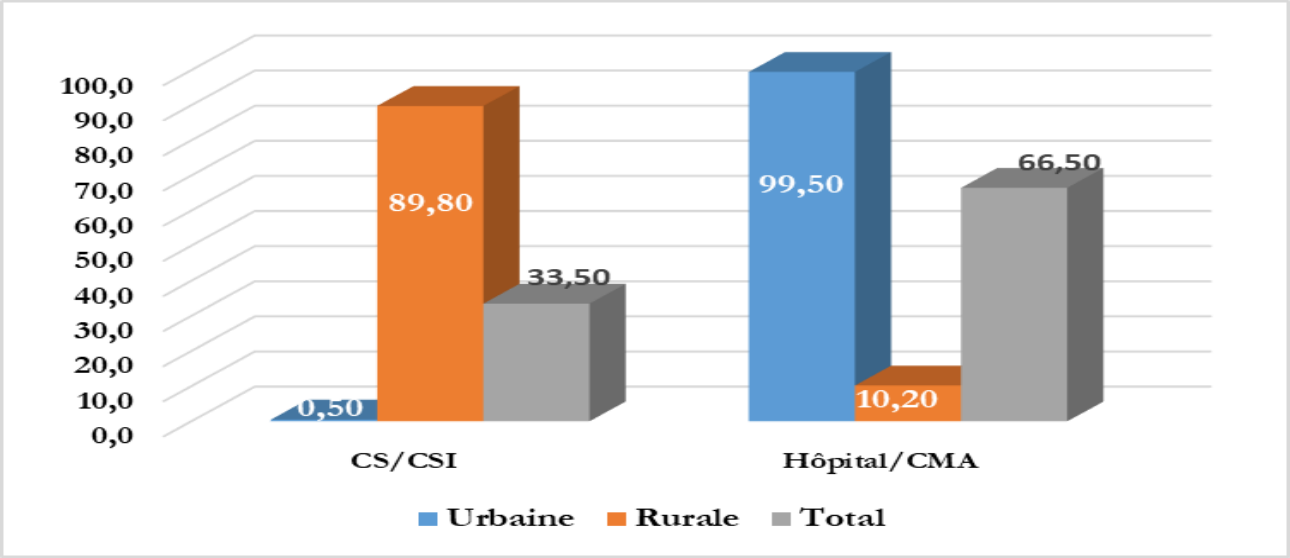

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

En ce qui concerne l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, il ressort que les principales formations sanitaires fréquentées par les ménages sont à proximité. En effet, 97,7% des ménages dans la Commune disent qu'ils sont à proximité de la principale formation sanitaire publique fréquentée. Ceux-ci parcourent en moyenne environ 6 kilomètres à pied pour s'y rendre et font en moyenne plus d'une heure en route. La répartition selon le milieu de résidence ,il ressort que 98,4% des ménages vivant en milieu urbain déclarent qu'ils sont à proximité de la principale formation sanitaire contre 97,2% en milieu rural. Ceux en milieu urbain parcourent en moyenne une distance d'environ 4 kilomètres à pied pour s'y rendre alors que ceux en milieu rural parcourent en moyenne environ 10 kilomètres. Ces différents résultats permettent de dire que dans la Commune, en moyenne il existe au moins une formation sanitaire par village aussi bien en zone rurale qu'urbaine permettant aux ménages d'accéder facilement aux soins de santé.

Tableau 3. 16: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	*Non*	*Total*		
Urbaine	97,2	2,8	100,0	3537,5	30,0
Rurale	98,4	1,6	100,0	9679,9	118,7
Total	97,7	2,3	100,0	5809,8	62,8

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

S'agissant de la disponibilité du petit matériel de soins dans les formations sanitaires, le tableau ci-dessous indique que tous les matériels de soins sont disponibles dans les formations sanitaires fréquentés par les ménages. En effet, de tous les ménages de la Commune dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche, au moins 99% déclarent que les ciseaux, l'alcool, les seringues, le coton, la Bétadine, le thermomètre, les tensiomètres sont disponibles dans la formation sanitaire fréquentée. Par ailleurs, que ce soit en milieu urbain ou rural les matériels de soins sont disponibles dans les formations sanitaires fréquentées par les ménages. Ces résultats illustrent non seulement la disponibilité permanente mais aussi l'utilisation effective des matériels lors de l'administration des soins aux malades par le personnel soignant de la Commune.

Tableau 3. 17: Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres à préciser*
Urbaine	100,0	100,0	99,5	100,0	100,0	99,5	99,1	97,2	96,8	0,0
Rurale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,2	99,2	100,0	99,2	0,0
Total	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0	99,4	99,1	98,3	97,7	0,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Les données sur le cout des soins de santé dans la Commune indiquent que d'après les ménages enquêtés les frais de consultation ordinaire dans les formations sanitaires s'élèvent en moyenne à 1334 FCFA. Cependant, ce montant n'est pas à la portée de tous les ménages. De ce fait 27,5% des ménages ayant payé les frais de consultation disent que le montant déboursé est élevé. Par ailleurs 6,1% des ménages déclarent avoir payé d'autres frais non autorisés. Ces résultats montrent que pour certains ménages de la Commune notamment en milieu rural le paiement des soins de santé est difficile, difficulté pouvant s'expliquer par niveau de vie de ces ménages. En outre l'accueil réservé aux patients par le personnel soignant dans les formations sanitaires de la Commune n'est pas très satisfaisant pour les ménages. En effet, de l'ensemble des ménages interrogés sur l'accueil dans la principale formation sanitaire, 64,7% trouvent que cet accueil est passable. Toutefois 33,2% trouvent que l'accueil du personnel soignant est bon. Selon le milieu de résidence, il ressort du tableau ci-dessous que les soins de santé sont plus couteux en zone rurale qu'urbaine. En effet, le montant moyen payé pour une consultation ordinaire en milieu rural est de 1446,9 FCFA alors qu'en milieu urbain il est de 1267,9 FCFA. Ainsi, 32% des ménages ayant payé ces frais en milieu rural affirment que ce montant est élevé contre 24,8% en zone urbaine. Ceci illustre plus ou moins le niveau de vie moyen des ménages résidant en milieu rural. Quant à l'accueil dans les formations sanitaires suivant le milieu de résidence, 81,3%

des ménages enquêtés en milieu rural jugent que l'accueil du personnel soignant est passable et 17,2% disent plutôt que c'est bon. Alors qu'en milieu urbain, pour 55% des ménages enquêtés cet accueil est Passable et pour 42,7% il est bon. Ces proportions illustrent la différence de l'accueil réservé aux patients en milieu rural et urbain. En d'autres termes les ménages en zone urbaine se sentent bien accueillis dans les formations sanitaires qu'en milieu rural. Cette différence de jugement des ménages selon le milieu de résidence peut s'expliquer soit par l'attitude des hommes de santé dans les formations sanitaires soit par les services rendus aux ménages dans les formations sanitaires.

Tableau 3. 18 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	*Passable*	*Mauvais*	*Total*
Urbaine	1267,9	24,8	7,3	42,7	55,0	2,3	100,0
Rurale	1446,9	32,0	3,9	17,2	81,3	1,6	100,0
Total	1334,1	27,5	6,1	33,2	64,7	2,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

S'agissant de la disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée, il ressort que pour plus de trois ménages sur quatre soit 78,9%, les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles. Parmi ces derniers, la part des ménages en milieu urbain s'élève à 92,7% et celle du milieu rural est de 55,5%. Il ressort ainsi que le besoin en médicaments dans les formations sanitaires se fait plus ressentir en zone urbaine par rapport au milieu rural. Cela pourrait s'expliquer par la forte demande en soins de santé en milieu urbain. En outre 75,1% des ménages dans la Commune disent que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. La part des ménages en milieu urbain s'élevant à 91,3% et celle des ménages en milieu rural à 47,7%. Ces proportions indiquent que les ménages résidant en milieu rural certes, se soignent fréquemment dans les formations sanitaires disponibles dans leur localité mais sont tenues d'aller hors du village pour les

cas d'évacuations sanitaires.

Graphique 3. 4: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

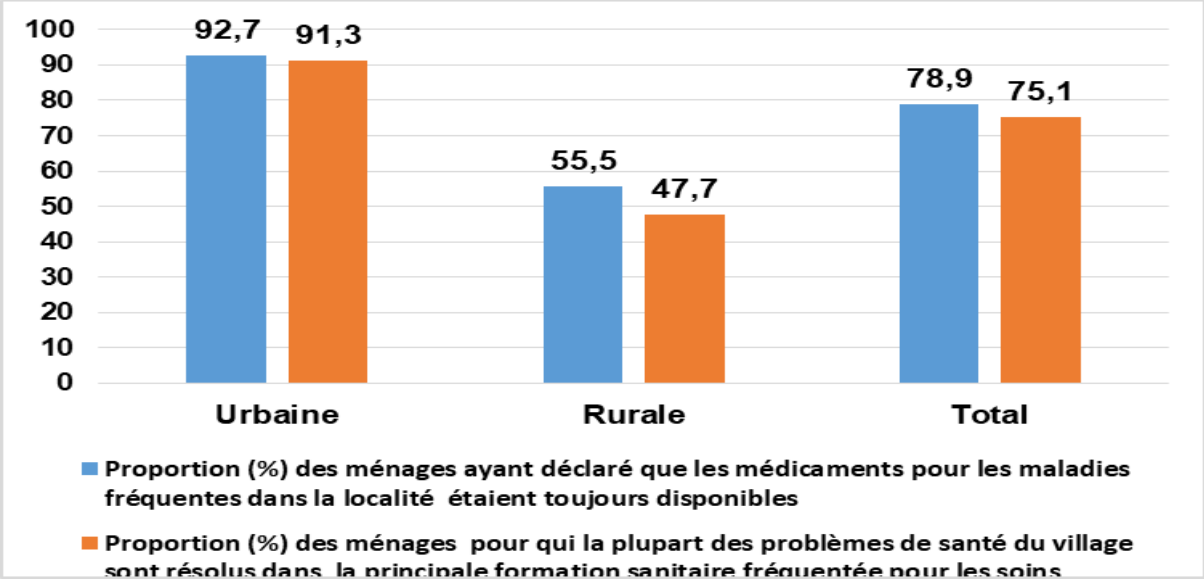

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

En ce qui concerne la satisfaction des ménages pour les services rendus dans les formations sanitaires, les ménages qui se sont rendu au moins une fois dans une formation sanitaire de la Commune se disent pour la plupart satisfaits des services offerts dans cette formation sanitaire. En effet, bien que 3,20% des ménages se disent non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins, 97,70% se disent plutôt satisfaits. Parmi les ménages non satisfaits 90,9% justifient la raison de leur non satisfaction par le coût élevé de l'accès aux soins de santé et 36,4% évoquent l'éloignement des formations sanitaires. Ces différents résultats traduisent la difficulté des ménages à accéder aux soins de santé de proximité.

Tableau 3. 19: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	*Mauvaise qualité des services offerts*	*Absentéisme du personnel*	*Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire*	*Monnayage des soins*	*Insuffisance de médicaments*	*Mauvaise qualité des équipements*	*Insuffisance des équipements*	*Coût élevé de l'accès aux soins de santé*	*Autres (à préciser)*
Urbaine	5,0	36,4	18,2	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	90,9	9,1
Rurale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,2	36,4	18,2	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	90,9	9,1

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Comme Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé , 68,5% des ménages affirment pouvoir s'engager à travers un plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires, 58,1% des ménages à travers un plaidoyer auprès de la Commune et de l'État pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires, 57,5% pour un plaidoyer auprès de la Commune et de l'État pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires. En clair les populations de la Commune de Ngaoui sont prêtes à s'investir aux travers de certaines actions en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé.

Tableau 3. 20 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :											
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	*Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires*	*Un plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires*	*Un plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires*	*L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements*	*L'accueil et la prise en charge des patients*	*La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière*	*Plaidoyer pour l'affectation du personnel*	*Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical*	*Subvention de la COSA*	*Le Développement de partenariats publics-privés*	*La négociation des jumelages et intercommunalités*
Urbaine	31,7	68,3	57,8	54,6	12,4	18,3	17,0	39,4	7,8	0,0	13,3	9,2
Rurale	9,4	68,8	58,6	62,5	24,2	33,6	39,1	46,1	5,5	0,0	0,8	0,0
Total	23,4	68,5	58,1	57,5	16,8	24,0	25,1	41,9	6,9	0,0	8,7	5,8

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.4 Services de l'éducation

Dans cette section, il est question de traiter de la fréquentation et de l'appréciation des services d'éducation dans la Commune de Ngaoui par les ménages enquêtés. Les cycles d'enseignement considérés sont : la Maternelle, le Primaire, le Secondaire et la Formation professionnelle. Ainsi, les questions abordées ont permis d'une part, de relever par cycle les informations aussi bien sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'éducation que sur le coût et la qualité de ces services et d'autre part, de percevoir l'appréciation que les ménages de la Commune ont des services de l'éducation, de capter leurs raisons de non satisfaction et de noter leurs principaux engagements en matière d'amélioration d'éducation dans la Commune.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la Commune

Les données en termes d'enfants inscrits dans les différents cycles d'enseignement dans la Commune indiquent que tous les établissements fréquentés relèvent du public. Cette fréquentation du public démontre que très peu d'enfants dans la Commune fréquentent dans des établissements privés disponibles dans la Commune et donc une forte demande d'éducation dans le secteur public. La préférence du publique pouvant s'expliquer par le coût élevé dans les établissements privés. Par ailleurs aussi bien en milieu rural qu'urbain, tous les ménages interrogés déclarent que leurs enfants sont inscrits dans le public.

Tableau 3. 21: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Total	
	ordre d'enseignement fréquente		ordre d'enseignement fréquente		ordre d'enseignement fréquente		ordre d'enseignement fréquente		ordre d'enseignement fréquente	
	Public	*Total*	*Public*	*Total*	*Public*	*Total*	*Public*	*Total*	*Public*	*Total*
Urbaine	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Rurale	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

S'agissant de l'existence d'un établissement scolaire public dans le village/quartier, 42% des ménages dans la Commune déclarent qu'il existe un établissement scolaire public dans leur village/quartier. Ces établissements sont pour beaucoup du cycle primaire. En effet, pour 54% des ménages l'établissement scolaire public disponible dans leur village/quartier est du cycle primaire contre 50,6% pour le cycle maternel et 41,6% pour le secondaire. On note aussi que 21,7% des ménages de la Commune affirment l'existence d'une école de formation professionnelle au sein de leur village/quartier. Ces différentes proportions indiquent que certains villages de la Commune ne disposent pas d'établissements scolaires publics dans un ou plusieurs cycles et sont donc éloignés des établissements fréquentés. Cependant, pour les ménages dont un établissement scolaire public est disponible dans le village/quartier, certes 2,1% des

ménages disent qu'ils ne sont pas à proximité de l'établissement scolaire public disponible mais 97,9% affirment plutôt être à proximité de l'établissement disponible dans leur village.

Suivant le milieu de résidence et pour tous les cycles d'enseignements les établissements existants sont pour la plupart concentrés en milieu urbain. En effet pour le cycle maternel, 66,1% des ménages résidant en milieu urbain déclarent qu'une école maternelle publique est disponible dans leur village/quartier, cette proportion est de 65,1% pour le cycle secondaire, de 64,7% primaire et de 33,9% pour la formation professionnelle. Par contre 24,2% des ménages résidant en milieu rural déclarent l'existence d'une école maternelle publique dans leur village/quartier, 35,2% pour le cycle primaire, 2,3% pour le cycle secondaire et moins de 1% pour la formation professionnelle. On peut noter aussi qu'en milieu rural, il y'a une école primaire pour plus de deux villages. Ces résultats témoignent de l'insuffisance des établissements scolaires publics dans la Commune en général et dans les villages ruraux en particulier ce qui exprime ainsi un besoin en établissement dans le milieu rural.

Tableau 3. 22: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Milieu de résidence					
	Urbaine	*Rurale*	*Total*	*Oui*	*Non*	*Total*
Maternel	66,1	24,2	50,6	96,6	3,4	100,0
Primaire	65,1	35,2	54,0	98,9	1,1	100,0
Secondaire	64,7	2,3	41,6	99,3	0,7	100,0
Formation professionnelle	33,9	0,8	21,7	96,0	4,0	100,0
Total	57,5	15,6	42,0	97,9	2,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la Commune

Les données relatives à la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement fréquenté permettent d'affirmer que d'une manière globale, les établissements fréquentés ne sont pas assez éloignés des ménages. En effet, que ce soit en milieu rural ou urbain et dans tous les cycles d'enseignement, les élèves parcourent moins de 5 kilomètres à pieds pour se rendre à l'établissement fréquenté. Ainsi, en milieu urbain les établissements scolaires sont situés en moyenne à moins de 1 kilomètre des ménages et le temps moyen pour arriver à l'établissement à pieds est de plus de 2,7 minutes. Cette distance moyenne et ce temps moyen sont respectivement de plus de 1,4 kilomètres et de 2,7 minutes en milieu rural. Évalués suivant le cycle d'enseignement, les élèves du cycle maternel parcourent en moyenne 93,8 mètres à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté et font en moyenne 1,3 minutes en route. Quant aux ménages dont les enfants fréquentent le cycle primaire, ils

déclarent que leurs enfants parcourent en moyenne plus de 1,6 kilomètres pour un temps de parcourt moyen de plus de 12 minutes. Par rapport aux établissements du cycle secondaire, les ménages déclarent que leurs enfants parcourent une distance moyenne de près de 3 kilomètres pour s'y rendre et que le temps moyen de parcourt est d'environ 4,5 minutes. Pour les ménages résidant en milieu rural ces distances sont de 226 mètres pour le maternel, 4,256 kilomètres pour le primaire et 1,371 Kilomètre pour le secondaire. Ces données réaffirment de la proximité entre les établissements scolaires fréquentés et les ménages.

Tableau 3. 23 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Milieu de résidence				Total	
	Urbaine		Rurale			
	Distance moyenne parcourue	*Temps moyen mis*	*Distance moyenne parcourue*	*Temps moyen mis*	*Distance moyenne parcourue*	*Temps moyen mis*
Maternel	16,2	0,4	226,0	2,9	93,8	1,3
Primaire	184,6	6,1	4256,5	24,1	1691,0	12,7
Secondaire	3745,9	4,3	1371,1	4,9	2867,3	4,5
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	986,7	2,7	1463,4	8,0	1163,0	4,6

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, de l'ensemble des ménages interrogés dans la Commune, 11,3% affirment que l'établissement fréquenté dispose de banc pour faire asseoir les élèves, 11,6% déclarent que l'établissement est à cycle complet et 10,8% disent que l'établissement dispose d'une salle de classe par niveau. Ces résultats montrent l'insuffisance accentuée des salles de classe et des places assises dans les établissements de la Commune et aussi l'insuffisance des établissements à cycle complet tels que les lycées. Suivant le cycle d'enseignement, il ressort du tableau ci-dessous que les cycles du secondaire et maternel sont les plus affectés par ces insuffisances dans les établissements fréquentés par les ménages. En effet, seulement 6,9% des ménages de la Commune dont 9,2% résidant en milieu urbain et 3,1% en milieu rural, ayant des enfants qui fréquentent les établissements du cycle secondaire déclarent que dans l'établissement fréquenté les élèves sont assis sur un banc et que l'établissement est à cycle complet. Et dans le cycle maternel, 4,9% est la proportion des ménages de la Commune qui disent que l'établissement à un cycle complet et dispose d'une salle de classe. En plus, au secondaire aucun ménage enquêté n'a déclaré que les livres sont distribués aux élèves. Au regard de ces proportions, que ce soit en milieu rural qu'urbain, l'insuffisance des salles de classe et des bancs sont des difficultés relevées par les ménages dans les établissements scolaires et ce

dans tous les cycles d'enseignement.

Tableau 3. 24: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible	Strate de résidence								Total			
	Urbaine				Rurale							
	a un cycle complet	*A une salle par niveau de classe*	*Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves*	*Distribution de livres scolaires*	*a un cycle complet*	*A une salle par niveau de classe*	*Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves*	*Distribution de livres scolaires*	*a un cycle complet*	*A une salle par niveau de classe*	*Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves*	*Distribution de livres scolaires*
Maternel	5,5	5,0	5,5	1,8	3,9	3,1	3,9	0,0	4,9	4,3	4,9	1,2
Primaire	43,1	42,2	42,7	27,5	19,5	14,1	18,0	3,1	34,4	31,8	33,5	18,5
Secondaire	9,2	9,2	9,2	0,0	3,1	3,1	3,1	0,0	6,9	6,9	6,9	0,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	14,4	14,1	14,3	7,3	6,6	5,1	6,3	0,8	11,6	10,8	11,3	4,9

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Quant au nombre moyen d'élèves par salle de classe, dans l'ensemble des cycles, les ménages déclarent que le nombre d'élèves est en moyenne d'environ 62 élèves par salle de classe. Repartis selon le cycle d'enseignement, cette moyenne est de 47 élèves par salle de classe à la maternelle, de 66 élèves dans le cycle primaire et de 53 élèves pour le secondaire. Ces différentes moyennes traduisent de la disponibilité de plus d'effectifs dans le cycle primaire que d'autres dans les autres cycles. S'agissant de la présence des enseignants dans la classe, 66,8% des ménages enquêtés affirment que les enseignants sont réguliers alors que 31,6% disent plutôt que ces derniers sont moyennement réguliers. On note tout de même que 1,6% des ménages répondant disent que les enseignants sont irréguliers. Cette dernière proportion n'étant pas assez grande, mais révèle que les ménages constatent pour certains cycles l'absence occasionnelle des enseignants dans les établissements. En effet l'appréciation des ménages par cycle d'enseignement ressort que dans le cycle secondaire, 80% jugent que les enseignants sont réguliers et 16% disent qu'ils sont moyennement réguliers mais aussi 4% avouent qu'il est irrégulier. Alors que dans le cycle primaire 66% disent que l'enseignant est régulier, 32,6% disent qu'il est moyennement régulier. Et pour le cycle maternel, 57,1% affirment que l'enseignante est régulière, 42,9% disent qu'elle est moyennement régulière. Ainsi l'absence ou l'irrégularité des enseignants dans les établissements se ressent le plus dans les cycles secondaire et primaire.

Tableau 3. 25: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	*Moyennement régulier*	*Irrégulier*	*Total*
Maternel	46,9	57,1	42,9	0,0	100,0
Primaire	66,1	66,0	32,6	1,4	100,0
Secondaire	53,2	80,0	16,0	4,0	100,0
Formation professionnelle	///	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	62,2	66,8	31,6	1,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

En ce qui concerne la participation aux réunions de l'APEE, les différents ménages enquêtés sur l'ensemble de la Commune ont répondu qu'ils prennent part aux différentes réunions du genre. Cependant une petite proportion de l'ordre de 0,4% des ménages dit qu'elle ne participe pas aux réunions de l'APEE et cela pour les principales raisons de la durée de la réunion, du non-respect des horaires et du fait que la réunion est pour information et non pour des échanges.

Tableau 3. 26: Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	*Durée*	*Réunion d'information et non d'échanges*	*Non reddition des comptes*	*Autres (à préciser)*
Maternel	0,9	33,3	33,3	66,7	0,0	0,0
Primaire	0,6	50,0	100,0	50,0	0,0	0,0
Secondaire	0,3	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,4	50,0	66,7	50,0	0,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages déclarent qu'ils dépensent pour l'inscription un montant moyen de 2475,3 FCFA par cycle d'enseignement. Ce montant résulte du fait que les frais d'inscription diffèrent d'un cycle à l'autre. En effet les ménages ayant des enfants qui fréquentent le cycle maternel disent que les frais d'inscription s'élèvent en moyenne à 2 166,7 FCFA, et 781,3 FCFA pour le primaire et 12 492 FCFA pour le secondaire. En plus des frais de l'inscription et de l'APEE, les

ménages affirment qu'ils payent d'autres frais exigibles qui s'élèvent à 2 840 FCFA en moyenne dans le cycle secondaire 449,3 FCFA dans le cycle primaire et 547,6 FCFA dans le cycle maternel. Cependant, il est à noter qu'en dehors des frais exigibles d'éducation, 1,7% ménages dont 5,5% dans le primaire déclarent avoir payé autre chose. Par suite, certains ménages s'acquittant des frais exigibles de l'éducation pour leurs enfants trouvent que ces frais sont élevés. En effet parmi ceux ayant d'enfants à la maternel, 14,3% trouvent que ces frais sont élevés. Au niveau du primaire, 12,5% des ménages enquêtés déclarent que les frais exigibles sont élevés. Quant au secondaire, 44% des ménages enquêtés ont déclaré que les frais exigibles qu'ils payent sont élevés. Toutefois, dans l'ensemble de la Commune, les ménages semblent à même de pouvoir supporter ces frais d'éducation. Ainsi la proportion des ménages de la Commune trouvant les frais exigibles raisonnable est de 83,2%.

Tableau 3. 27: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Quel est le Montant de l'inscription	*Quel est le Montant de l'APEE*	*Quel est le Montant total des autres frais*	*Elevé*	*Raisonnable*	
Maternel	2166,7	1461,9	547,6	14,3	85,7	0,6
Primaire	781,3	1316,0	449,3	12,5	87,5	5,5
Secondaire	12492,0	5540,0	2840,0	44,0	56,0	0,6
Formation professionnelle	.	.	.	0,0	0,0	0,0
Total	2475,3	1887,9	774,7	16,8	83,2	1,7

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

En ce qui concerne la réfection des ouvrages endommagés dans la Commune dans le secteur éducation, les données indiquent que la réfection incombe le plus souvent à l'APEE. En effet pour tous les cycles confondus, 12,6% des ménages interrogés affirment que l'acteur intervenant dans la réfection des salles est l'APEE, pendant ce temps 6,4% disent que c'est une organisation du village. Ces acteurs sont aussi désignés par les ménages selon qu'on est au cycle maternel, primaire ou secondaire. Pour le cycle maternel, 4,9% de ménages déclarent que c'est l'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées, alors que 2,9% affirment que c'est grâce à une organisation du village que ces salles de classe sont à nouveau remises en service.

Au cycle primaire, 38,7% des ménages déclarent l'APEE s'est investi dans la réfection des salles de classe endommagées alors que 21,4% disent que c'est une organisation du village qui est intervenue pour les réhabiliter.

Quant au cycle secondaire, 6,6% des ménages déclarent que les réfections des salles de classe

endommagées sont assurées par l'APEE. Ces résultats révèlent que l'administration (MINEDUB ou MINESEC) intervient peu dans la réhabilitation des ouvrages endommagés des écoles dans la Commune mais les efforts sont fournis par l'APEE et les ménages pour réfectionner ces ouvrages en cas d'endommagement.

Tableau 3. 28: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagées :					
Cycle disponible	*L'APEE*	*Le Maire (Commune)*	*Une organisation du village*	*Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP*	*Les Elites*	*Autres partenaires (à préciser)*
Maternel	4,9	0,6	2,9	0,3	0,3	0,6
Primaire	38,7	7,5	21,4	0,9	1,7	0,3
Secondaire	6,6	2,3	1,4	0,0	0,3	0,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	12,6	2,6	6,4	0,3	0,6	0,2

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

S'agissant de l'appréciation faite par les ménages au sujet des services de l'éducation, bien que 1% des ménages sur l'ensemble de la Commune déclarent qu'ils sont non satisfaits, la proportion de ceux qui sont satisfaits est plutôt considérable. Suivant le cycle d'enseignement, la proportion des ménages non satisfaits est plus accentuée au niveau du primaire et est de 2,6%. Les raisons de non satisfaction diffèrent d'un cycle à l'autre mais l'insuffisance d'équipements, l'insuffisance des écoles, l'insuffisance des salles de classe et l'éloignement des établissements sont les plus données par les ménages. Il ressort en effet du tableau ci-dessous que des 1% des ménages insatisfaits du service d'éducation, 78,6% avancent comme raison d'insatisfaction l'insuffisance de salles de classe et 71,4% dénoncent à la fois l'insuffisance d'équipements et l'insuffisance des écoles. Toutefois il est à noter que 35,7% des ménages non satisfaits donnent comme raison les coûts élevés de la scolarité. Ces différentes raisons sont aussi indiquées par les ménages interrogés selon le cycle. En effet, des 2,6% des ménages qui ne sont pas satisfaits des services d'éducation du cycle primaire, 77,8% soutiennent la raison de la l'insuffisance des écoles, 66,7% avancent comme raison l'insuffisance d'équipements et l'insuffisance des salles de classe. Ces déclarations des ménages indiquent que les écoles sont insuffisantes dans la Commune et pour les écoles existantes on note l'insuffisance d'équipements et des salles de classes comme difficultés majeures dans les établissements de la Commune.

Tableau 3. 29: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	*Insuffisance de salles de classe*	*Insuffisance d'équipements*	*Insuffisance des écoles*	*Assiduité*	*Ponctualité*	*Qualité des enseignements*	*Absence de distribution de manuels scolaires*	*Mauvais résultats*	*Coûts élevés de la scolarité*	*Autres (à préciser)*
Maternel	1,2	25,0	100,0	75,0	75,0	0,0	0,0	25,0	25,0	0,0	0,0	0,0
Primaire	2,6	44,4	66,7	66,7	77,8	0,0	11,1	0,0	22,2	0,0	44,4	0,0
Secondaire	0,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1,0	42,9	78,6	71,4	71,4	0,0	7,1	7,1	21,4	0,0	35,7	0,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Pour ce qui est des actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation, les ménages ne se sont pas montrés favorables aux différentes actions proposées. En effet, pour chaque action, une proportion de moins de 10% des ménages s'est engagée favorablement. Suivant le cycle d'enseignement, dans le cycle maternel, 4,6% des ménages affirment qu'ils peuvent s'engager à travers un plaidoyer pour l'affectation du personnel. Concernant le cycle primaire, 22,5% des ménages affirment qu'ils peuvent s'engager à travers un plaidoyer pour l'affectation du personnel, 15% seraient prêts à faire un suivi rapproché des relations parents/enseignants. Quant à l'éducation du cycle secondaire, parmi les engagements des ménages en vue d'amélioration des services de l'éducation, 5,5 % seraient prêt à former les enseignants et à faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel. Ces proportions montrent que certains très peu des ménages sont disposés à s'investir pour l'amélioration des services de l'éducation dans leur Commune. Cependant la grande partie ne s'est pas prononcée sur le sujet.

Tableau 3. 30 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	*Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle*	*Suivi rapproché des relations parents/ enseignants*	*Restauration de l'autorité des enseignants*	*Formation des enseignants*	*Plaidoyer pour l'affection du personnel*	*Autres (à préciser)*
Maternel	1,4	2,9	2,3	2,3	2,3	4,6	0,0
Primaire	18,8	17,9	15,0	10,4	13,3	22,5	0,3
Secondaire	3,5	2,9	2,0	2,6	5,5	5,5	0,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	5,9	5,9	4,8	3,8	5,3	8,2	0,1

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

Au niveau communautaire, l'implication des ménages dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation est exprimée à travers quelques actions à faire par les ménages. Ainsi dans l'ensemble, 8,3% des ménages interrogés sont prêts à s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers la participation aux activités de l'école, 6,8% à travers le renforcement des relations parents/enseignants et 5,8 à travers la diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE. Suivant le cycle d'enseignement, au niveau primaire 25,7% des ménages peuvent s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration de service d'éducation à travers la participation aux activités de la Commune, 22,8% à travers le renforcement des relations parents-enseignants, 16,5% à travers la diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE.

Tableau 3. 31: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	*Prime aux bons enseignants*	*Dénonciation des enseignants indélicats*	*Renforcement des relations parents-enseignants*	*Acquittement des cotisations*	*Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE*	*Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE*	*Diffusion des bonnes pratiques*	*Contrôle de la présence régulière des enseignants*	*Autres (à préciser)*
Maternel	2,6	2,0	1,7	2,9	1,2	1,7	3,2	3,2	2,0	0,0
Primaire	25,7	11,3	8,4	22,8	6,6	10,7	16,5	10,7	7,8	0,0
Secondaire	4,9	2,9	2,6	1,4	1,4	3,5	3,5	3,5	2,9	0,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	8,3	4,0	3,2	6,8	2,3	4,0	5,8	4,3	3,2	0,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.5 Fourniture des services communaux

Cette partie présente d'une part, les informations collectées sur les services rendus dans l'institution communale de Ngaoui, et la perception que les ménages enquêtés ont de ces services, et d'autre part, propose des axes d'amélioration des services sur la base des insuffisances relevées par ces ménages.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Les services sollicités par les ménages enquêtés et rendus par la Commune de Ngaoui et qui sont traités dans cette partie portent sur l'établissement des actes d'état civil (naissances, mariages, décès) l'établissement de certificats de domicile, les informations, la certification des documents officiels, transport public, l'éclairage public. De l'ensemble des ménages enquêtés, 7,5% déclarent avoir sollicité l'établissement d'actes de naissance. Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 6,9% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 34,6% disent que l'obtention ce service est en cours de satisfaction, 26,9% disent plutôt que c'est après une semaine que ce service leur a été rendu alors que 23,1% déclarent que le temps mis pour obtenir ce service est d'un mois. Pour les ménages ayant sollicité l'éclairage public, 1 ménage sur 2 soit 50% disent que le service ne leur a pas encore été rendu et 50% affirment plutôt que ce temps se compte en année. Ceux sollicitant les informations affirment tous que le temps d'attente est de quelques jours. Il ressort donc que le service d'établissements des actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte de décès)

est le plus sollicité dans la Commune et que le personnel en charge de ce service réserve n'est pas bien accueillant pour les usagers. Par ailleurs il faudrait attendre quelques mois après la demande pour rentrer en possession de l'acte sollicité.

Tableau 3. 32: Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal						
			En cours	*Heure*	*Jour*	*Semaine*	*Mois*	*Année*	*Total*
Acte de naissance	7,5	6,9	34,6	0,0	15,4	26,9	23,1	0,0	100,0
Acte de décès	0,3	0,3	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Acte de mariage	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Eclairage public	0,6	0,6	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	100,0
Informations	0,3	0,3	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 19,2% trouvent que le temps mis pour obtenir ce service est long. En ce qui concerne les informations et l'éclairage public tous ceux qui ont demandé ce service trouvent le temps long. Par ailleurs, 80% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance affirment que la cause de lenteur de ce service est la mauvaise organisation des services, 20% accusent l'absence de matériel de travail. Quant au service de l'éclairage public 50% des ménages ayant sollicité ce service accusent l'absence de matériel de travail et pour les ménages ayant demandé une information à la Commune, tous disent que la lenteur est causée par l'absence de matériel de travail.

Tableau 3. 33: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service			
		Absence de matériel de travail	*Mauvaise organisation des services*	*Autres (à préciser)*	*Total*
Acte de naissance	19,2	20,0	80	0	100,0
Acte de décès	0	0	0	0	0
Acte de mariage	0	0	0	0	0
Eclairage public	100	50,0	0	50	100,0
Informations	100	100,0	0	0	100,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

De tous les ménages ayant sollicité l'établissement de l'acte de naissance 19,2% affirment avoir payé un pourboire pour obtenir le service. Pour tous les autres aucun ménage n'a déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir le service.

Tableau 3. 34: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	19,2
Acte de décès	0
Acte de mariage	0
Eclairage public	0
Informations	0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la Commune

L'exploitation des informations recueillies sur la caractérisation des activités de la Commune ont permis de relever que dans 1,7% de ménages un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation des actions du développement, et dans 0,9% de ménages enquêtés, un membre déclare que le village/quartier est accompagné dans les actions de développement, que la Commune leur communique les actions programmées au cours de l'année dernière. Dans 0,6% de ménages, un membre déclare avoir reçu une communication sur budget annuel de la Commune.

Tableau 3. 35: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune

Service communal	Caractérisation des activités de la Commune				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	*Communication sur le budget annuel*	*Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière*	*Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement*	*Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement*
Urbaine	1,4	0,9	0,5	1,4	1,4
Rurale	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3
Total	0,9	0,6	0,3	0,9	1,7

Source: Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

Les informations concernant le niveau de satisfaction par rapport aux services rendus par la Commune révèlent que 3,8% de ménages sont non satisfaits des services de la Commune. Des ménages dont un membre est non satisfait, 46,2% avancent comme raison d'insatisfaction à la fois méconnaissance des actions menées par la Commune et la non information des populations dans la gestion communale. 23,1% des ménages évoquent comme raison le manque de confiance envers l'exécutif municipal, tandis que 7,7% parlent de manque de professionnalisme et le mauvais accueil.

Tableau 3. 36: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	*Non information des populations de la gestion communale*	*Absentéisme du personnel*	*Corruption*	*Mauvais accueil*	*Manque de professionnalisme*	*Méconnaissance des actions menées par la Commune*	*Manque de confiance envers l'exécutif municipal*	*Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)*	*Autre*
Urbaine	2,8	16,7	50,0	0,0	0,0	16,7	16,7	16,7	16,7	0,0	0,0
Rurale	5,5	0,0	42,9	0,0	0,0	0,0	0,0	71,4	28,6	0,0	0,0
Total	3,8	7,7	46,2	0,0	0,0	7,7	7,7	46,2	23,1	0,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Les engagements pris par les ménages dans le sens de l'amélioration de qualité du service rendu par l'institution communale sont principalement la participation aux activités communautaires dont 64,7% des ménages se sont montrés favorables, la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté avec 50% des ménages, l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires pour 39,9% des ménages, la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires pour 36,7% des ménages et le suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires avec 20,8% des ménages.

Tableau 3. 37: Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	*Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion*	*Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)*	*Consultation du babillard de la Commune*	*Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires*	*Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires*	*Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires*	*Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires*	*Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la Commune*	*Autres*
Urbaine	55,5	5,5	55,5	8,7	6,0	19,3	29,4	36,7	25,7	0,5
Rurale	40,6	7,8	80,5	9,4	7,8	23,4	49,2	45,3	4,7	0,0
Total	50,0	6,4	64,7	9,0	6,6	20,8	36,7	39,9	17,9	0,3

Source : Enquête CCAP2, NGAOUI 2022

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;

- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la Communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la Commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la Commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur:**

- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

.

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune de Ngoui en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

PLAN D'ACTIONS DU CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Approvisionnement en eau potable							
Améliorer l'accès des populations à l'eau potable	OS 1.1 :Ajouter des points d'eaux supplémentaire	Collecte de la contribution financière des ménages à la réalisation de nouveaux points d'eau	Le Cadre Chargé des Communautés (CCC) ou le Cadre Chargé du Développement (CCD) ou le représentant du secteur « Eau »	Les CC de chaque village	Effectif des ménages qui ont contribué	Nbre	Trimestrielle	Nombre moyen des ménages qui contribuaient avant	Tous les ménages contribuent	Fiches de suivi du CCC	Comptage
					Le ménage a contribué pour XX F	Franc CFA	Trimestrielle	Montant moyen des contributions d'un ménage parmi ceux qui contribuaient avant	XX F	Fiches de suivi du CCC	Comptage
					Nbre de réunions tenues par le CC pour rendre compte des contributions aux ménages	Nbre	Mensuelle	0	12	- Fiches de présence - Rapport de la réunion	Comptage
		Plaidoyer auprès des donateurs pour la réalisation des nouveaux points d'eau *(ONG,*	Le Maire	DD MINEE	Nbre de plaidoyer émis aux donateurs pour la réalisation des nouveaux points d'eau	Nbre	Annuelle	0	Nbre total de plaidoyer à mener	Dossier de plaidoyer transmis aux donateur	Comptage

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
		Association, élites, Entreprises etc..)								s	
		Enregistrement des donations des sites de construction d'un point d'eau donné par les ménages	Le CCC/CCD/Représentant du secteur « Eau »	Les CC de chaque village	Effectif des ménages qui ont donné des sites	Nbre	Trimestrielle	Nombre moyen des ménages qui ont donné des sites avant	Tous les ménages donnent	Fiches de suivi du CCC	Comptage
					Le ménage a donné XX m²	m²	Trimestrielle	Superficie moyenne des donations d'un ménage parmi ceux qui ont donné des sites avant	XX m²	Fiches de suivi du CCC	Comptage
					Nbre de réunions tenues par le CC pour rendre compte des donations des sites aux ménages	Nbre	Mensuelle	0	12	- Fiches de présence - Rapport de la réunion	Comptage
				Santé							
Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité	OS 1: Ajouter, Étendre ,réhabiliter et équiper les formations sanitaires	Plaidoyer pour la construction ,l'extension , la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Le Cadre Chargé des Communautés (CCC) ou le Cadre Chargé du Développement (CCD) ou le représentant du secteur « Santé »	Le responsable de la formation sanitaire	Nbre de plaidoyers adressés aux ONG/Structures privées	Nbre	Trimestrielle	Nbre de plaidoyers dejà émis	Nbre de plaidoyers à adresser	Dossier de plaidoyer transmis au MINSANTE	Comptage
					Nbre de plaidoyer pour la construction, l'extension ou réhabilitation émis	Nbre	Trimestrielle	Nbre de plaidoyers dejà émis	Nbre de plaidoyers à adresser	Dossier de plaidoyer transmis au MINSANTE	Comptage
					Nombre de formations sanitaires équipées	Nbre	Annuelle	Nombre de formations sanitaires déjà équipées	Nombre de formations sanitaires à équiper	PV de réception	Comptage

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
	OS2 : Améliorer la gestion des FOSA	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Le Cadre Chargé des Communautés (CCC) ou le Cadre Chargé du Développement (CCD) ou le représentant du secteur « Santé »	Les CC de chaque village	Nbre de plaidoyers transmis pour l'affectation des personnels	Nbre	Annuelle	Nbre de personnels déjà en place	A définir en fonction du besoin	Dossiers de plaidoyer transmis au MINSANTE	Comptage
				Education							
Améliorer l'accès des enfants à l'éducation de qualité	OS :Améliorer la carte scolaire de la Commune	Plaidoyer pour la création , construction et équipement des nouvelles écoles maternelles , primaires et secondaire	Le Maire	DD MINEDUB/DD MINSEC	-Nbre de plaidoyer émis pour la création et construction des nouvelles écoles maternelles - Nbre de plaidoyer émis pour la création et construction des nouvelles écoles primaires - Nbre de plaidoyer émis pour la création et construction des nouvelles écoles au secondaire	Nbre	Annuelle	0	Nbre total de plaidoyer à mener	Dossier de plaidoyer transmis au MINEDUB/MINESEC	Comptage
				Fourniture des services communaux							
Améliorer la qualité des services rendus aux populations	OS : Améliorer la participation des populations aux activités communautaires	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans les activités communautaires	Executif Communal	Les CCC de chaque village	Nbre des ménages informés des activités de la Commune	Nbre	Trimestrielle	Nbre des ménages déjà informés des activités de la Commune	Tous les ménages de la Commune	Rapport d'activité de la Commune	Comptage
					Nbre des ménages impliqués dans les activités communales	Nbre	Trimestrielle	Nbre des ménages déjà impliqués dans les activités de la Commune	Tous les ménages de la Commune	Rapport d'activité de la Commune	Comptage

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

En définitive, à travers le Scorecard, les populations de la Commune de Ngaoui ont exprimé leurs opinions en matière de l'offre des services publics dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de la santé humaine, de l'éducation et des services rendus par la Commune. Après vérification, traitement et analyse de ces données il en ressort que dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, 83,8% de ménages enquêtés utilisent l'eau publique. Les ménages qui ont accès à l'eau publique toute l'année sont de 65,6%. En plus du comité de gestion du point d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en cas de panne qui, d'après les ménages dure généralement entre une semaine et un mois, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'exemple des chefs de village/quartiers, du Maire et d'autres partenaires au développement. Les problèmes d'eau qui se posent dans des villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau, et l'éloignement des points d'eau.

Par rapport au secteur de la santé, l'ensemble des ménages ont accès à au moins une formation sanitaire dont la plus fréquentée est un hôpital/CMA. En effet 66,5% de l'ensemble des ménages enquêtés dans la Commune se soignent dans une formation sanitaire publique du type hôpital/CMA. Par ailleurs 97,7% des ménages mettent plus d'une heure pour atteindre la formation sanitaire la plus proche. Selon les ménages enquêtés, les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau de l'insuffisance de médicaments dans les formations sanitaires, du coût élevé de l'accès aux soins de santé, des manquements liés au personnel de la formation sanitaire et de l'éloignement des formations sanitaires.

Quant au secteur de l'éducation, on note une faible présence des écoles de formation professionnelle dans la Commune. A part l'APEE qui intervient régulièrement pour réfectionner les salles de classes endommagées, les organisations des villages et le Maire de la Commune s'impliquent également à cette tâche. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'insuffisance des écoles, insuffisance des équipements. Quant au cycle primaire le problème de l'offre de service se pose au niveau des insuffisances des salles de classe, des équipements et des manquements liés au personnel enseignant. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, le problème de l'éloignement des établissements secondaires sont remarqués, mais aussi l'insuffisance des salles de classe et des équipements et le cout élevé de la scolarité.

Au sujet des services rendus par la Commune, l'établissement d'acte de naissance est le service le plus sollicité. 19,2% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long ou très long. Néanmoins les ménages disent n'avoir pas de visibilité sur les actions communales et trouvent qu'ils sont faiblement impliqués dans ces actions.

Eu égard aux différents résultats obtenus à la suite des traitements et analyses des données obtenus auprès des ménages de la Commune de Ngaoui dans les différents secteurs que sont

l'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation et la fourniture des services par la Commune, les recommandations suivantes sont formulées:

Au niveau du secteur hydraulique.

L'amélioration de l'offre en eau potable est un impératif. Cette amélioration nécessite les actions suivantes:

- La construction des points d'eau potable supplémentaires dans l'espace communal en tenant compte des normes sectorielles et de l'équité;
- La réhabilitation continue de tous les points d'eau potable en panne ;
- La redynamisation et ou la mise sur pied des comités de gestion des points d'eau sur toute l'étendue de la Commune;
- L'octroi par la Commune d'un montant forfaitaire destiné au suivi et renforcement des capacités des comités de gestion des points d'eau potable et à l'entretien et maintenance des ouvrages et équipements hydraulique;
- La sensibilisation des populations à contribuer à la gestion du point d'eau de la principale source publique auprès de laquelle elles s'approvisionnent;
- L'implication des populations dans le suivi des entrepreneurs pendant la réalisation des points d'eau potable ;

- Le contrôle régulier de la qualité de l'eau.

Au niveau du secteur de la santé.

L'amélioration de l'offre de santé nécessite comme actions :

- La création, la construction et l'équipement de nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles et de la carte sanitaire de la Commune;
- L'approvisionnement en médicaments de qualité des formations sanitaires existantes ;
- L'affectation du personnel soignant compétent dans les formations sanitaires existantes ;
- L'amélioration des équipements dans les formations sanitaires existantes
- L'amélioration de la qualité des services rendus aux populations dans les formations sanitaires existantes
- La formation des COSA et des COGES des formations sanitaires.

Au niveau du secteur éducation.

L'amélioration des services d'éducation requiert les actions suivantes :

En ce qui concerne l'éducation de base, il est proposé :

- De la diminution des frais exigibles pour l'éducation ;
- Du rapprochement davantage des écoles maternelles et primaires des populations par la création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements ;

- De la distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire ;
- De l'équipement des écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants ;
- De la construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires ;
- De la mise sur pieds d'un mécanisme du suivi de la régularité des enseignants.
- De la prise en charge des enseignants vacataires en vue d'améliorer la fréquence de présence des enseignants au niveau des écoles primaires ;

Au niveau du cycle d'enseignement secondaires les actions devront porter sur;

- La création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements secondaires ;
- L'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires ;

En ce qui concerne le cycle de formation professionnelle, la création, la construction et l'équipement de plus des écoles de formation professionnelle.

Au niveau des services rendus par la Commune.

L'amélioration des services rendus dans l'institution communale nécessite :

- L'implication des populations dans la gestion communale ;
- L'amélioration de la communication entre les populations et la Commune sur la gestion des activités de la Commune;
- L'amélioration de la transparence dans la gestion de la Commune ;
- La sensibilisation du personnel du service d'état civil sur les bonnes pratiques dans le fonctionnement de leur service ;

REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

-PCD de Ngaoui

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard

Noms et prénoms	structure	Fonction	Contact
NANA MAADJOU	PNDP	Coordonnateur de la Cellule Régionale de l'Adamaoua	698498867
NGUEPNDJOP Suzi	PNDP	Responsable Régional de suivi-évaluation (Point focal)	699434477
YADJA TCHIWOU Marcel	PNDP	Chauffeur	698498875
KOULAGNA Joseph	PNDP	Chauffeur	698498877
DJETOUPOURI	Institut National des Statistiques (INS)	Chef d'agence de l'Adamaoua	695273562
WAHOUM Bruno Guillaume	SADER	Coordonateur National	697431061

Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard

Noms et prénoms	structure	Fonction	Contact
WAHOUM Bruno Guillaume	SADER	Coordonateur National	697431061
WAGA Amoun	SADER	Consultant	699249859
GAMAPOU Laurent	MINEPAT	Statisticien/Consultant	694 67 49 40
GUIBOLLA Elias	SADER	Personnel d'appui	695 64 51 25
TSOP BRICE GAEL	MINEPAT	Statisticien/Consultant	691 13 08 98
MBELAWADZAI JOSEPH	MINEPAT	Statisticien/Consultant	691 26 68 58

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

	Section I. IDENTIFICATION	
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

CODES S1Q13

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

Section II. EAU POTABLE

			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section II. EAU POTABLE			
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18 →		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section II. EAU POTABLE			
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services	1=Oui 2= Non 8=NSP	

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section III. SANTE			
	suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non S3Q12** ⟶		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		. La redynamisation du COSA/COGE . L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements . L'accueil et la prise en charge des patients . La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière . Plaidoyer pour l'affectation du personnel . Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				|__|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans	_____	_____	_____	_____	

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION						
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION						
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|			
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|		|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|		
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?					
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|		
	B. Durée	|__|	|__|	|__|		
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|		
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|		
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|		
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais	Inscription --------- (en FCFA)	Inscription ------- --(en FCFA)	Inscription -------- -(en FCFA)		Inscription ---------(en FCFA)

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
	exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)	APEE ---------- --(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ---------- -----(en FCFA)	Autres frais ------ ---------(en FCFA)	Autres frais ------- --------(en FCFA)	Autres frais ---------- (en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Le Maire (Commune)	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Une organisation du village	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Les Elites	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
	E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements	|__| |__| |__|	|__| |__| |__|	|__| |__| |__|	|__| |__| |__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …….. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Observations sur l'enquête

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____	……|__|
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X	|__|
S1Q11	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					|__|				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					|__|				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					|__|__|__|				

Annexe 6: Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

(Mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)